

BOSANGI

Le Magazine trimestriel de l'environnement - Juillet - Août - Septembre 2016

Numéro 47

Premières Assises des Déchets en Afrique Centrale **LES ACTEURS SE MOBILISENT**



MAGAZINE BOSANGI NUMERO 47 - Hysacam



Chers Yaoundéens,

Gardons

notre **YAOUNDÉ**
Cité - Capitale

PROPRE !



Gilbert TSIMI EVOUNA
*Délégué du Gouvernement
auprès de la Communauté Urbaine
de Yaoundé*



Par Michel NGAPANOUN
PDG D'Hysacam

Les 27 et 28 Avril derniers, se sont tenues à Yaoundé, capitale politique du Cameroun, les Premières Assises Nationales des Déchets. Cette plateforme avait pour ambition de donner l'opportunité aux politiques, aux professionnels, et aux organisations de la société civile, de faire un état des lieux des enjeux environnementaux de l'assainissement pour la protection de l'environnement et la défense de la nature.

Comme pour toute expérience de ce type, il a fallu du temps. Le temps de la concertation, de l'élaboration, et de la réalisation. Cette première manche a été remportée au mois d'Avril dernier.

La réflexion entamée bien des années auparavant, a été alimentée par une démarche: aller auprès de ceux qui avaient déjà une expérience de construction collective et de réflexion participative. Le modèle retenu sera celui des Assises de Nantes.

Il a fallu s'en inspirer en tenant compte des réalités du continent. Ce fut tout à l'honneur des politiques, des techniciens de l'Administration en passant par les professionnels des métiers de la propreté jusqu'aux usagers représentés par les organisations de la société civile et quelques associations.

Ces Premières Assises ont mis en

LES PREMIERES ASSISES NATIONALES DES DECHETS ONT EU LIEU !

exergue l'urgence d'une nouvelle problématique de développement, qui s'appuie sur le fait que le déchet, matière première secondaire, génère des nouvelles ressources - une fois traité, valorisé et recyclé- sur lesquelles peut s'appuyer une économie. C'est ainsi que les éléments structurels de l'économie circulaire ont été déclinés au cours de ces Assises, pour s'accorder sur un nouveau modèle de croissance, basé sur l'économie verte.

Ces Premières Assises Nationales des Déchets, sont une pierre à l'édifice dans

ville exemplaire en France, qui, depuis le début de la décennie 90, accueille des Assises du même nom, qui servent de boussole à la France et aux pays européens pour mieux maîtriser leurs politiques environnementales, et mobiliser les acteurs impliqués dans la pollution et la protection de l'environnement.

C'est sous l'impulsion de ces Assises Nationales de Nantes, alors suscitées par des professionnels de la production de déchets, qu'est née cette idée au Cameroun. Construire un mur contre la destruction de la couche d'ozone et d'autres facteurs dont certains industriels avaient conscience sans qu'ils ne leur soit opposé leur devoir éco-citoyen.

Chose curieuse, ce sont encore des professionnels qui ont été à l'origine de cette alerte et qui ont mis en garde la société contre les effets nuisibles d'un développement industriel non contrôlé avec ses effets nocifs.

Cette expérience a inspiré les professionnels camerounais. Bien que les niveaux d'organisation et de coordination ne soient pas les mêmes, nous nous sommes lancés dans une réflexion. Il fallait trouver un cadre, un tremplin, pour mobiliser et concilier les professionnels. Nous avons rencontré l'adhésion des politiques. Les étapes de cette construction sont détaillées dans le dossier que Bosangi a consacré à cet évènement sans précédent en Afrique en Afrique centrale. De la genèse aux conclusions. Tout y est. Au terme des travaux, il a été convenu que désormais, tous les deux ans, se tiendront les Assises Nationales des Déchets au Cameroun. Il y a urgence à instituer des programmes concertés de résilience et d'adaptation aux changements climatiques. Ces Assises constituent ce mur d'airain, dont l'Afrique a besoin pour maîtriser son destin climatique et assumer le futur de ses enfants.



Ces Premières Assises ont mis en exergue l'urgence d'une nouvelle problématique de développement, qui s'appuie sur le fait que le déchet, matière première secondaire, génère des nouvelles ressources sur lesquelles peut s'appuyer une économie.



la lutte contre les changements climatiques, que les professionnels des métiers de la propreté ont posée. Ils veulent ainsi contribuer à doter les pays autrefois pauvres et très endettés, en ressources nouvelles pour être de la partie dans la préservation et la protection de la planète terre.

La plateforme dénommée Assises Nationales des Déchets au Cameroun, est le prolongement de l'esprit de Nantes. Une

Bosangi

Une publication de Hysacam
B.P : 1420 Douala.
Tél. +237 233 37 44 14
Fax : +237 233 37 47 73
B.P. : 781 Yaoundé
Tél. +237 222 22 13 79
Fax : +237 222 22 53 44

Directeur de publication
Michel NGAPANOUN

Rédacteur en chef
Garba AHMADOU

Secrétaire de rédaction
Innocent EBODE
Ont participé à ce numéro :
Jean Célestin Edjangue, Florine
Nseumi Léa, Janvier Ngwanza
Owono, Jean Loïc Amougou
Eric Vincent Fomo, Julius Taloy

Direction artistique
Valentin OMBIBI
Marque Plus
Tél : +237 696 69 84 02
marqueplus@yahoo.com

Impression : Print Industry
Tél : +237 233 42 63 93

Sommaire



6-9

Actualité

6. **HIGH-LEVEL SIGNING CEREMONY FOR PARIS AGREEMENT** *By Julius Taylor*
- 7-8. **France, VA-T-ON FERMER LA CENTRALE NUCLEAIRE ?**
Par Jean-Célestin EDJANGUE
9. **Changements climatiques, LE PLAIDOYER DE MACKY SALL** *Par Eric Vincent FOMO*

11-18

Dossier

Premières Assises Nationales des Déchets L'ECONOMIE CIRCULAIRE AU CENTRE DES PREOCCUPATIONS

Les Assises Nationales des déchets qui se sont tenues à Yaoundé du 27 au 28 avril 2016, les premières jamais organisées en Afrique centrale. Les acteurs de la filière ont notamment débattu de la question de l'économie circulaire.

11. **Assises Nationales des Déchets, DE LA GENESE A LA REALISATION** *Par Janvier NGWANZA OWONO*
12. **VERS UNE BOURSE NATIONALE DES DECHETS,**
Par Eric Vincent FOMO
13. **L'économie circulaire, FAIRE DU BUSINESS TOUT EN PROTEGEANT L'ENVIRONNEMENT** *Par Jean-Loïc AMOUGOU*
- 14-15. **Gestion de déchets, LA MUTUALISATION, UNE AUTRE SOLUTION** *Par Florine NSEUMI LEA*
16. **Energy from household waste, CAMEROON TARGETS 100 MEGAWATTS** *By Julius Taylor*
17. **Cameroon, Path towards waste of non-circular economy**
By Julius Taylor
18. **Tri des déchets au Cameroun, ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES** *par Jean Loïc AMOUGOU*
19. **LA TYPOLOGIE DES DECHETS ET LES TECHNIQUES DE TRAITEMENT** *By Julius Taylor*
20. **Cameroon, ZOOM SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE** *par Jean Loïc AMOUGOU*





Le Cameroun a récemment pris part à la 21^{ème} Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La forte délégation conduite par le Président de République a défendu les positions du Cameroun au cours de cette conférence.

22-25

Evènement

- 22. **LES PARLEMENTAIRES CAMEROUNAIS FACE A L'ACCORD DE PARIS** *Par Janvier NGWANZA OWONO*
- 23-24. **FRANÇOIS HOLLANDE FACE AU PARLEMENT POUR RATIFIER DE L'ACCORD DE PARIS** *Par Jean-Célestin EDJANGUE*
- 25. **Finances locales, LES MAIRES FRANCOPHONES PLAIDENT POUR UN TRANSFERT COMPLET DE COMPETENCES** *Par Florine NSEUMI Léa*

26

Nouvelles d'ailleurs

Tchernobyl, 30 ANS APRES, LES SEQUELLES RESTENT ENCORE VISIBLES *Par Eric Vincent FOMO*

27

Parole à...

Adamou Ndam Njoya *Propos recueillis par Florine NSEUMI Léa*

28

Portrait

Célestine Ketcha Courtes, LA FEMME DU PEUPLE
Par Florine NSEUMI LEA

29-30

Réflexions

Le nucléaire, ARME DE DISSUASION OU DE PERSUASION D'UNE GUERRE LARVEE ? *Par Janvier NGWANZA OWONO*

31

Note de lecture

LA MONDIALISATION, UNE CHANCE POUR L'AFRIQUE ?*
Par Jean-Célestin EDJANGUE

33

Carte postale

34

Forum lecteurs



Célestine Ketcha Courtes
LA FEMME DU PEUPLE

HIGH-LEVEL SIGNING CEREMONY FOR PARIS AGREEMENT

175 countries signed the Agreement in New York 22 April 2016.



Julius Taylor

The Paris Agreement was adopted by all 196 Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change at COP21 in Paris on 12 December 2015.

In the agreement, all 175 countries agreed to work to limit global temperature rise to well below 2 degrees Celsius, and given the grave risks, to strive for 1.5 degrees Celsius. Implementation of the Paris Agreement is essential for the achievement of the Sustainable Development Goals, and provides a roadmap for climate actions that will reduce emissions and build climate resilience.

To keep the global spotlight focused on climate change and build on the strong political momentum from Paris, United Nations Secretary-General Ban Ki-moon invited

representatives of all countries to sign the Paris Agreement on climate change at a special Ceremony at the United Nations Headquarters on 22 April. The Signing Ceremony took place on the first day that the Agreement opened for signatures, and marked the first step toward ensuring that the Agreement enters into legal force as quickly as possible. The signing marks an important international push on the way to the agreement's timely entry into force. Some 60 world leaders, amongst them President Francois Hollande of France, the President of COP21, France's Segolene Royal, and the Executive Secretary of the UNFCCC, Christiana Figueres attended the event.

A country's signature on the agreement initiates the critical domestic process, on which de-

pends its final entry into force.

Following each national completion of this process, instruments are submitted to the Depositary under the UN Secretary-General in New York. It is only once such an instrument is deposited that a country can be said to have ratified the Paris Agreement.

The Paris Agreement will enter into force on the 30th day after the date on which at least 55 Parties to the Convention accounting in total for at least an estimated 55 % of total global greenhouse gas emissions have deposited their instruments of ratification, acceptance, approval or accession with the Depositary.

To mark this special signing ceremony, a social media tree-planting campaign has also been launched.

France

VA-T-ON FERMER LA CENTRALE NUCLEAIRE ?

Le candidat François Hollande en avait fait l'un des points essentiels de son programme pour la présidentielle en 2012, promettant de réduire de 50% la part du nucléaire dans la production énergétique hexagonale. Une promesse faite quelques mois après la catastrophe de la centrale nucléaire de Fukushima au Japon, le 11 mars 2011.



Jean-Célestin EDJANGUE

Le débat occupe la classe politique et une bonne partie de la population dans l'hexagone. Et pour cause ! Passé le temps de l'émotion suscitée par la catastrophe de Fukushima, au Japon, en mars 2011, dont plusieurs explosions avaient abîmé les réacteurs et entraîné des rejets de matières radioactives dans l'air et dans l'eau, la question de l'énergie nucléaire se pose de nouveau avec acuité en France. C'est que le nucléaire fournit 80% de la consommation d'électricité en France, à un prix de 30% inférieur à la moyenne des pays européens. Mais le séisme provoqué par Fukushima a causé une onde de choc qui a largement dépassé les frontières du Japon.

En Europe, et particulièrement en France, l'explosion des réacteurs de la centrale nipponne a relancé le

vieux débat habituel autour du modèle énergétique.

Une enquête réalisée par l'Express-SIA Conseil-OpinionWay au lendemain de l'accident de Fukushima, montre que les populations françaises sont préoccupées et s'interrogent sur une éventuelle sortie du nucléaire mais ne veulent pas mettre la main dans la poche pour financer l'alternative au nucléaire. Ainsi donc, si 57% des sondés sont d'accord pour l'abandon du nucléaire civil, 64% des électeurs de droite sont contre l'arrêt de la production nucléaire.

Le même sondage indiquait que les Français étaient prêts faire évoluer le mix énergétique en intégrant les critères écologiques, 37% d'entre eux étaient favorables à payer deux fois plus cher leur électricité pour avoir des modes de production écolo. Une préoccupation éco-

logique qui, pour 65% des personnes sondées justifieraient une hausse des prix de l'électricité. Et Matthieu Courtecuisse, directeur général de SIA Conseil, remarque que : « En réalité, seuls 20% des Français qui souhaitent une sortie du nucléaire acceptent une élévation du niveau des émissions de CO2. Dans l'inconscient collectif, le réchauffement climatique continue à être plus anxiogène que le nucléaire ». Pour sa part, Jean-Marie Chevalier, professeur de géopolitique à l'université de Paris-Dauphine, pense que « le problème majeur, aujourd'hui, c'est l'équation énergie-climat. Aucune source de production n'est parfaite. Plutôt que de s'interroger sur une sortie du nucléaire, c'est à la composition du bouquet qu'il faut réfléchir. » Comme quoi, la question est loin d'être résolue.

« Objectif moins de 50% de nucléaire à l'horizon 2025 »

Alors que le président François Hollande entame l'ultime année de son quinquennat, la question de l'énergie nucléaire reste un véritable caillou dans la chaussure du chef de l'Etat. Et ce malgré l'Accord de Paris sur le Climat adopté le 12 décembre 2015 au Bourget.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, votée en août 2015, prévoit pourtant dans son article premier de « réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025 (contre 77% en 2014) ». Le sujet est revenu sur toutes les lèvres lors de la quatrième conférence environnementale du quinquennat de François Hollande, les 25 et 26 avril 2016. Une conférence qui s'est tenue trois jours après la signature de l'accord sur le climat à New York par 175 pays dans un contexte de défiance avec les verts et les associations environnementales de l'hexagone. L'objectif de cette conférence environnementale, instituée dans la lignée du Grenelle de l'environnement du temps de Jean-Louis Borloo, est d'arrêter une feuille de route annuelle du gouvernement en matière environnementale. Son ambition principale étant non seulement de réunir entreprises, associations, syndicats, élus et décideurs autour des enjeux écologiques et sanitaires majeurs ; mais aussi de « faire de la France la nation de l'excellence environnementale ».

Or, si les associations ont approuvé la promulgation, en août 2015, de la loi sur la transition énergétique, elles s'inquiètent aujourd'hui des retards dans son application, puisque 77% des décrets d'application restent en attente de publication. Par ailleurs, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), a été renvoyée au 1er juillet 2016.

Cet état de choses a eu le don d'exaspérer certaines associations, qui ont l'impression d'avoir été flouées du fait du décalage entre les promesses du candidat François Hollande lors de la présidentielle 2012 et la réalité des faits depuis son élection : « Nous attendons du président de la République qu'il nous donne des gages sur le contenu de la PPE. Le scénario qui sera proposé doit prévoir de fermer un certain nombre de réacteurs nucléaires. Nous n'allons pas refaire les trois années de débat que nous avons déjà eues. La PPE devra également intégrer des objectifs plus élevés que ceux annoncés pour les énergies renouvelables », souligne Denis Voisin, le porte-parole de la Fondation Nicolas Hulot.

« Une question embarrassante »

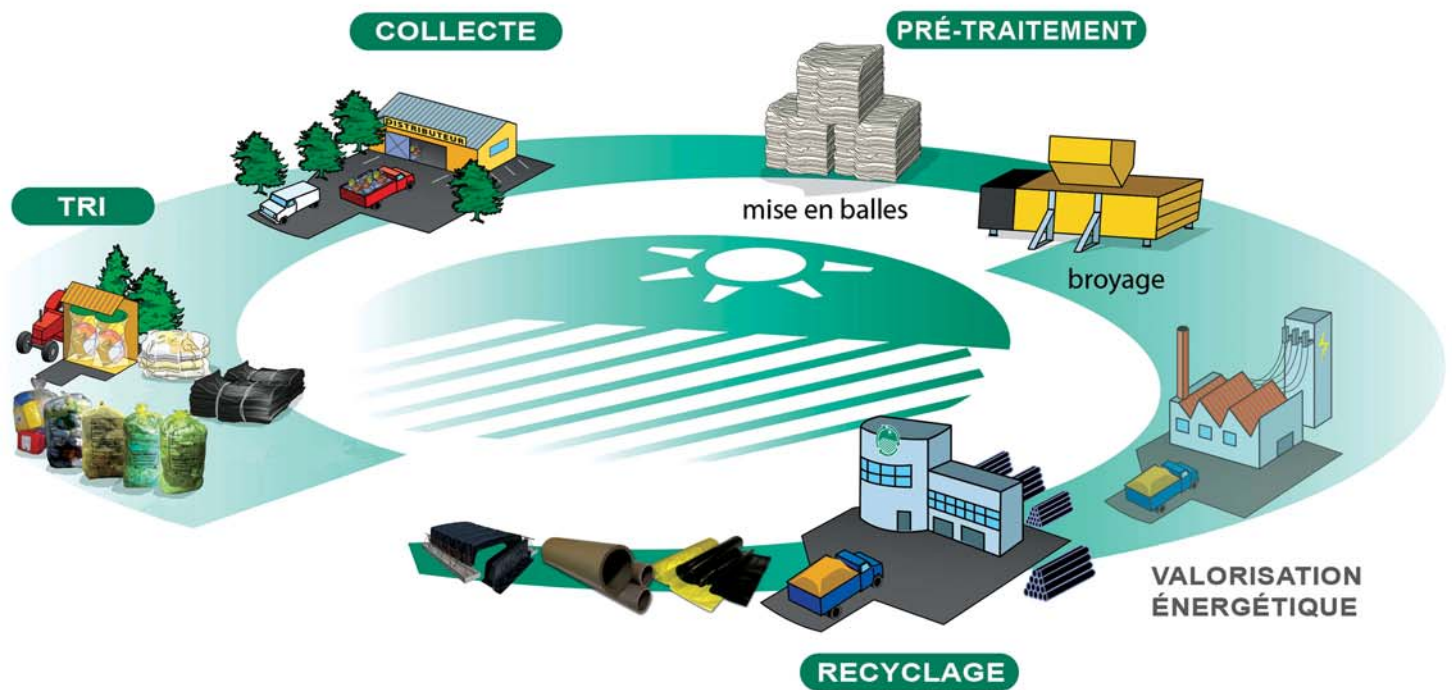
Dans son dernier rapport rendu public le 10 février 2016, la Cour des comptes accorde une place de choix à la question du nucléaire. L'avenir du parc nucléaire, les prolongations et fermetures des réacteurs, est renvoyée à la deuxième période de la PPE (2019-2023) suivant l'évolution des énergies renouvelables et la demande en électricité. La Cour des comptes pense que diminuer la part de l'atome à 50% du bouquet électrique revient à arrêter « de 17 à 20 réacteurs » sur les 58 que compte la France. Ce qui supposerait un calendrier précis des fermetures. Or la question est tellement embarrassante que le pouvoir actuel de l'Élysée semble tout faire pour remettre cette « patate chaude » entre les mains des prochains gouvernements.

La ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, a néanmoins promis l'abrogation de l'autorisation de fonctionnement de la centrale de Fessenheim, la plus vieille centrale nucléaire de France, avant le 1er juillet 2016, même si la centrale alsacienne ne s'arrêtera définitivement qu'en 2018. C'est

d'ailleurs à la fin de cette même année 2018 que la mise en service de l'EPR de Flamanville dans la Manche est également prévue. Pour Cyrille Cormier de Greenpeace, rien d'étonnant dans les tergiversations du gouvernement qui s'expliquent par « une difficulté à choisir entre la transition énergétique et l'exportation du nucléaire français, qui nécessite de conserver une vitrine nationale, un parc, des équipes et un savoir-faire ». L'opposition politique française est encore plus sévère quant à l'attitude de l'exécutif : « Depuis le début, on nage en pleine hypocrisie, avec une loi de transition énergétique perçue par beaucoup de parlementaires, membres du gouvernement, industriels - comme n'ayant pas vocation à être appliquée. La preuve en est qu'EDF ou Areva n'intègrent pas d'évolution majeure du parc nucléaire dans leurs calculs financiers. On est dans un jeu de rôle, de feinte systématique du gouvernement. Sur le nucléaire, la transition énergétique réside dans la PPE, le reste n'est que du baratin », estime Hervé Mariton, député Les Républicains de la Drôme et coauteur d'un rapport¹ sur le coût de la fermeture anticipée des réacteurs nucléaires.

La France n'en a décidément pas terminé à se torturer les méninges sur la question du nucléaire. Ce d'autant plus que Areva, le géant du nucléaire français, connaît une situation financière extrêmement compliquée qui a conduit son ancienne patronne Anne Lauvergeon à être mise en examen au mois de mai 2016 pour « présentation et publication de comptes inexacts » et « diffusion de fausses informations ». Elle est en fait soupçonnée d'avoir sous-estimé les provisions pour dépréciations d'actifs en 2010 et 2011 suite à l'acquisition calamiteuse par Areva de la société minière canadienne Uramin.

DOSSIER



Premières Assises Nationales des Déchets

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

Les Assises Nationales des Déchets qui se sont tenues à Yaoundé du 27 au 28 avril 2016 sont les premières jamais organisées en Afrique centrale. Les acteurs de la filière ont notamment débattu de la question de l'économie circulaire. L'idée est de « produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. » Ce concept d'économie circulaire

qui porte déjà ses fruits en Occident, gagnerait à être implémenté dans un pays comme le Cameroun, car il n'a que des avantages. En plus d'éviter la surconsommation des matières premières, l'économie circulaire est une économie alternative qui constitue une nouvelle niche d'opportunités en termes de création d'entreprises, et donc d'emplois. Faire du business tout en protégeant l'environnement, tel est l'idéal que soutient l'économie circulaire.

Assises Nationales des Déchets DE LA GENESE A LA REALISATION



Dans une interview accordée au journal Cameroun Tribune n° 11089/7288 du 06 mai 2016, en page 20, Monsieur HELE Pierre, Ministre de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED), signifiait dans son propos introductif qu'il « tient tout d'abord à remercier tous les partenaires qui nous ont accompagnés dans l'organisation de ces assises, et tout particulièrement Hysacam qui a activement participé à la conception de ce projet, qu'ensemble nous avons porté à maturation jusqu'à sa réalisation ».

Janvier Ngwanza Owono

En effet, les 1^{ères} Assises nationales des déchets tenues à Yaoundé du 27 au 28 avril 2016 sous l'égide du MINEPDED sont le fruit de l'initiative singulière de la société Hysacam. C'est dans la nécessité d'intégrer des alternatives techniques organisationnelles à l'assainissement conventionnel de nos villes dont les schémas d'urbanisation ne sont toujours pas respectés, qu'une équipe technique d'Hysacam a entrepris, dès 2014, des démarches auprès du gouvernement camerounais pour susciter son adhésion. Au fil des échanges, le gouvernement par le biais du MINEPDED et différents partenaires privés, ont marqué leur adhésion à la mise en œuvre d'une plateforme de dialogue et de sensibilisation autour des enjeux et problématiques liés à la protection, la collecte, le transport, le traitement, la valorisation et/ou l'élimination des déchets.

L'objectif commun était d'inciter la confrontation et le partage de bonnes pratiques pour des politiques de gestion des déchets plus vertes, plus responsables et plus respectueuses de l'environnement.

De sa conception à sa réalisation, divers mécanismes ont été tour à tour mis en œuvre. L'un des premiers jalons fut le lancement des activités préparatoires le 3 juin 2014 à Yaoundé à la salle des conférences du Centre d'Information et de Documentation sur l'Environnement (CIDE). La préparation s'est affinée en 2015 grâce aux leçons apprises à la suite de la participation d'une équipe technique d'Hysacam à la 13^e édition des Assises sur les déchets tenues à Nantes (France) du 23 au 24 septembre 2015.

Rappelons que ces Assises sur les déchets (en France), lancées en 1991, se tiennent tous les deux ans et constituent un lieu de rencontres privilégié entre tous les acteurs du monde des déchets. Cette expérience a largement inspiré l'organisation des 1^{ères} Assises nationales des déchets.

Le point culminant de la préparation a été la création et l'organisation du Comité national d'organisation des 1^{ères} Assises nationales des déchets par arrêté N°0001/MINEPDED/CAB du 07 mars 2016 du MINEPDED. Le Comité avait pour mission de préparer et d'organiser les 1^{ères} Assises nationales des déchets.

A cet effet, il a été chargé de l'organisa-

tion technique et pratique des Assises ; de l'organisation des rencontres institutionnelles de concertation avec les opérateurs économiques et les concessionnaires ; la définition des contenus des thèmes de travail, et du choix des experts ; la planification et l'opérationnalisation des questions de logistiques afférentes à l'organisation des assises ; l'organisation de la communication autour des assises ; l'élaboration et la validation du rapport des assises, et du suivi de la mise en œuvre des résolutions des assises.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Comité était assisté d'une cellule opérationnelle composée de quatre commissions : la commission accueil et logistique, la commission scientifique, la Commission protocole et communication, et la commission de rédaction des rapports.

La cellule opérationnelle avait pour mission de proposer au Comité l'organisation et la programmation des travaux et des financements ; ainsi que le suivi des activités des différentes commissions. Par ailleurs, ledit Comité ayant mené le projet jusqu'à son terme, était composé des membres de divers départements ministériels et partenaires privés.



VERS UNE BOURSE NATIONALE DES DECHETS

Les premières assises Nationales des Déchets en avril dernier ont jeté les bases d'une gestion rationnelle des déchets afin d'en faire un vivier générateur de revenus et d'emplois.

Eric Vincent FOMO

Du 27 au 28 avril 2016, le Palais des Congrès de Yaoundé a abrité les premières Assises Nationales des Déchets, placées sous le thème « Gestion des déchets : vers une économie circulaire ».

Durant les débats, les participants ont planché sur la question de l'économie circulaire, que le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement durable (Minepded), Pierre Hele, a qualifiée comme étant « un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières ». Pour faire simple, il s'agit d'un système dans lequel les déchets des uns constituent de la matière première pour les autres. Il en va ainsi par exemple de la drêche issue des sociétés brassicoles qui est recueillie et vendue aux éleveurs pour la nutrition des poules, porcs, etc. Il s'agit d'un

mécanisme conçu pour minimiser la production des déchets et réduire leur déversement dans l'environnement.

Les assises portaient entre autres sur le partage d'expériences, exposés, animations, ateliers techniques, salons d'exposition. Les cibles visées ici sont entre autres les collectivités territoriales décentralisées, les industriels, les administrations publiques, les chercheurs, experts, ONG et associations de défense des droits de l'environnement, et enfin les PME engagées dans la voie du recyclage, de la valorisation des déchets et de la réduction de leur impact sur l'environnement, etc. Au Palais des Congrès, près de 3 000 participants ont échangé sur l'élaboration de politiques de déchets plus vertes, plus respectueuses de l'environnement et potentiellement créatrices d'emplois et de richesses.

Le ministre Pierre Hele a an-

noncé la mise en place d'une Bourse nationale des déchets, qui va mettre en relation l'offre et la demande des déchets à valoriser ou susceptibles de l'être. Convaincu de ce que le tri et le recyclage de déchets constitue une mine d'emplois, le Minepded envisage de faire « des propositions en vue de promouvoir le développement de filières industrielles de l'amont à l'aval, question d'accroître le rendement des filières de recyclage. »

D'autre part, le gouvernement s'est engagé à booster l'utilisation des matières secondaires. Ce qui passe par la mise en place des mesures et conditions encourageant l'utilisation des matières recyclées et la collecte par les pré-collecteurs. La Bourse nationale des déchets constitue dès lors une aubaine, en tant que plateforme électronique qui mettra en relation l'offre et la demande des déchets qui peuvent être valorisés par la réutilisation, le recyclage ou la valorisation énergétique.

L'économie circulaire FAIRE DU BUSINESS TOUT EN PROTEGEANT L'ENVIRONNEMENT

Voilà un concept révolutionnaire qui constitue une alternative à l'économie classique en ce sens que le citoyen lambda ou l'homme d'affaires le plus avisé peut y trouver son compte. L'économie circulaire, en plus de profiter potentiellement à tous, contribue à préserver la planète puisqu'elle a recours aux énergies décarbonées.

Jean-Loïc AMOUGOU



L'économie circulaire désigne généralement « un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et dont l'objectif est de produire des biens et des services tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie. Il s'agit de déployer, une nouvelle économie, circulaire, et non plus linéaire, fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits, des services, des déchets, des matériaux, de l'eau et de l'énergie. »

François Michel Lambert, président de l'Institut français de l'économie circulaire est plus précis : « L'économie circulaire propose de transformer les déchets en matière première réutilisée pour la conception des produits ou pour d'autres utilisations. En d'autres termes, ne plus créer de résidus que les systèmes industriel et naturel ne puissent absorber. La boucle est bouclée. Cela représente bien entendu un gain de compétitivité énorme pour les industries qui ont une maîtrise de leur flux de matières premières. »

Les avantages de l'économie circulaire sont multiples :

- D'après la fondation Ellen MacArthur

dans son rapport présenté au Forum de Davos en janvier 2013, « les avantages de l'économie circulaire sont importants : préservation des terres agricoles, économies de matériaux pour 700 milliards de dollars, soit 1,1 % du PIB annuel mondial (chiffres 2010), bénéfiques en termes d'innovation, création d'emplois locaux peu ou pas qualifiés... »

L'étude détaille divers modes de consommation « circulaires et régénératifs » : réduction de l'impact sur les matières premières dans l'industrie du vêtement, valorisation des déchets alimentaires des ménages, solutions d'emballages plus durables dans le secteur de la boisson.

- Le réemploi, l'un des piliers de l'économie circulaire : le réemploi, aussi appelé « seconde vie des produits », consiste à prolonger la durée de vie d'un produit ou d'un objet, à lui donner une seconde vie en permettant qu'il soit réutilisé par d'autres personnes. Il peut s'agir du don d'objets ou de l'achat/vente d'occasion.

D'après MacArthur, « si le réemploi a longtemps souffert d'une image négative liée à une certaine stigmatisation des bénéficiaires souvent en situation précaire, il fait aujourd'hui figure de nou-

velle filière économique pour les différentes catégories sociales. ». La crise économique en Occident a en effet accéléré le développement de cette pratique qui permet de gagner de l'argent (en vendant des objets qui sont encore en bon état) ou d'en économiser (en bénéficiant de dons ou en achetant d'occasion des produits moins chers que dans le circuit classique de distribution).

Qu'y pourrait gagner un pays comme le Cameroun ?

D'après le rapport d'Ellen MacArthur évoqué plus haut, l'Europe qui est déjà assez avancée dans l'économie circulaire, gagnerait d'ici 2030 plus 1800 milliards de dollars. C'est la preuve que ce secteur d'avenir est une niche de croissance et de ressources à explorer.

Le Cameroun qui vient d'organiser les Assises Nationales des Déchets devrait dès à présent s'engouffrer dans la brèche. D'ailleurs pendant les travaux, plusieurs experts ont suggéré aux pouvoirs publics de mettre en œuvre cette économie alternative qui pourrait constituer une réponse efficace au chômage, à la pauvreté ou au déficit énergétique.

Gestion de déchets

LA MUTUALISATION, UNE AUTRE SOLUTION

De nouvelles synergies collaboratives se développent et proposent des solutions à l'épineux problème de la gestion des déchets. En entreprise notamment.

Florine NSEUMI LEA

La gestion collective des déchets est la mise en place d'un service mutualisé de collecte des déchets de plusieurs entreprises, notamment sur une zone industrielle ou un parc d'activités. Cette gestion des déchets éco-responsable permet de rendre accessible à toutes les entreprises, le tri ainsi que la valorisation des déchets.

Mutualiser la gestion des déchets permet aux entreprises de dépenser moins mais dans la pratique, peu d'entreprises l'appliquent par manque de temps, de moyens ou tout simplement d'informations.

Pourtant, cette pratique présente un grand nombre d'avantages. Outre le bénéfice environnemental lié à une optimisation des transports et de la collecte, mutualiser un service de gestion et de valorisation des déchets permet à chaque entreprise de baisser ses coûts par économies d'échelle, s'assurer d'une gestion réglementaire et encourager la création des filières de recyclage. Et par conséquent, créer des emplois.

Par ailleurs, une structuration liée à la spécificité des déchets permet aux prestataires de services de proposer des solutions sur mesure et lisibles tant à destination des PME que des grandes firmes. Ceci exige la mise sur pied d'une réglementation relative aux spécificités des déchets impliquant un traitement particulier.

Les pratiques de mutualisation entre acteurs produisant la même typologie de déchets, ou entre entreprises situées sur la même zone d'activités, développent des solutions partenariales de collecte, d'enlèvement et de valorisation. Les synergies dans le traitement des déchets demeurent donc un mode de fonctionnement peu naturel pour de nombreux partenaires. Malgré tout, une offre variée alimentée par des acteurs compétitifs existe : les prestataires tels que Sita, Theris ou Veolia, peu nombreux, possèdent une taille critique et une avance qui les placent en position de force pour la gestion des questions environnementales. Comment, dès lors, fédérer les entreprises et articuler leurs projets de mutualisation avec le prestataire de services idoïne ?

Dépasser les contraintes techniques

Tout d'abord certaines filières professionnelles ne facilitent pas les démarches de mutualisation. Le système industriel n'est pas fait pour favoriser les échanges de flux entre entreprises en raison des procédés industriels qui s'établissent indépen-

damment les uns des autres. Il est donc rare que les sous-produits des uns soient utilisables tels quels par les autres. La faisabilité technique, l'étude des flux et des stocks de matière et d'énergie ainsi que l'identification de synergies de substitution ou de mutualisation entre les entreprises doivent donc faire l'objet d'études au préalable. Ces dernières impliquent des notions en ingénierie et représentent donc un coût pour l'entreprise. Par conséquent, "lorsqu'une multitude d'acteurs résident sur le même site, une politique commune doit être envisagée malgré l'écueil des différentes cultures d'entreprise en termes de gestion des déchets", explique Pierre-Henri Bernex, responsable PME-PMI chez Veolia Propreté.

Peu demandeuses car peu informées, faute de temps et parfois de moyens, les PME entreprennent rarement la démarche de mutualisation de leur propre chef. Pour parer à ces carences, les prestataires de services développent une offre pour simplifier la grille de lecture des différents dispositifs de valorisation. Dans cette optique, des initiatives fleurissent à l'échelle associative : le club développement durable des PME-PMI Ile-de-France, animé par Veolia, LVMH et Renault, récompense les entreprises innovantes et permet un benchmark efficace des pratiques. De même, Ecopal association regroupant 6 zones d'activité, soit 306 entreprises dans le Nord-Pas-de-Calais, s'occupe du diagnostic des flux entrants et sortants de chacune des entreprises et propose des synergies entre adhérents dans un objectif environnemental et économique.

Dans cette optique, la mutualisation ne se limite donc pas à la collecte mais correspond aussi à un nécessaire diagnostic en amont et à la réutilisation des déchets en aval. Cette économie circulaire se concrétise aussi par dispositifs complémentaires à l'image des "alertes troc" chez Ecopal pour échanger des matériaux réutilisables entre adhérents. "Les associations permettent donc une sensibilisation chez les entreprises dans une dynamique de structuration de site en proposant une mise en relation avec des acteurs – Ademe, Directive, Agence de l'eau, etc. – en trouvant les prestataires adaptés aux besoins de l'entreprise et en réalisant gratuitement des discussions thématiques", explique Peggy Ricart, directrice d'Ecopal.

Mieux connaître ses voisins

A l'instar de la logistique il y a encore

quelque temps, la gestion des déchets demeurerait un centre de coût pour ne pas dire une contrainte pesante sans véritable valeur ajoutée. Désormais source conséquente de gains pour les entreprises, la gestion des déchets demeure le parent pauvre dans les stratégies d'amélioration de la supply-chain. Cela dit, les bonnes pratiques en termes de mutualisation des déchets correspondent, en amont, à une sensibilisation pour un meilleur tri et à la réduction des déchets grâce à l'établissement d'une éco-politique en concordance avec le dynamisme économique de la zone. Si les entreprises sont disposées à investir dans des projets de synergies, l'avantage de services apportés ne suffit pas à les convaincre de se déplacer pour s'installer sur la même aire géographique. La réussite d'un projet repose avant tout sur une zone industrielle déjà existante.

"Avant de penser à la mutualisation des déchets, il faut établir une typologie des entreprises par domaine d'activité, comprendre leur situation et analyser la densité des activités sur un même lieu", explique Pierre-Henri Bernex. Autrement dit, la mutualisation des déchets doit être envisagée comme un projet transversal incluant également la validation du schéma des flux optimaux au niveau économique et environnemental lors des collectes (impact carbone, taux de remplissage et taux à vide...). Du point de vue logistique, il s'agit d'un processus complet dédié à une activité avec l'ensemble des phases, de la collecte à la mise à disposition en passant par le stockage et la gestion du planning. Elle induit aussi une double contractualisation de partenariats avec les acteurs d'une zone d'activité définie, d'abord, et les prestataires de services ensuite.

Autre facteur économique déterminant sur les projets collaboratifs, la taille du groupement. Le nombre d'entreprises s'accroît progressivement. Il importe de garder un suivi rigoureux du projet ; l'élection d'un coordinateur parmi les chefs d'entreprise semble une condition favorable à l'élaboration de situations mutualisées. Enfin, la contractualisation d'une grande entreprise – de fait productrice d'une quantité de déchets conséquente – avec un prestataire avant la phase de mutualisation permet de faire baisser les coûts. En d'autres termes, une bonne mutualisation passe d'abord par le groupement raisonnable et réfléchi avec des entités plus importantes et complémentaires en matière d'activités économiques.

Structurer sa zone d'activité, le principal obstacle

Peu nombreuses sont les entreprises qui décident de leur plein gré d'intégrer des solutions de mutualisation des déchets. Pour pallier ce manque, les associations et organismes publics œuvrent de concert pour sensibiliser les professionnels en transmettant l'information et en aiguillant vers les prestataires de services. C'est dans ce contexte que l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) réalise des appels à candidatures et offre à des entreprises témoins une analyse de leurs coûts selon une nouvelle méthode de comptabilité par un expert d'Ernst & Young. Sur chaque étape du processus, l'expert et l'entreprise répartiront l'ensemble des coûts entre le produit et les déchets associés.

L'entreprise pourra ainsi connaître le vrai coût de ses déchets et la répartition globale de ses coûts entre le produit et les déchets. Cette méthode a été développée au Japon et normalisée en 2011. Elle permet à l'entreprise d'identifier les leviers prioritaires de réduction des coûts et des déchets. Dans un autre registre, l'extension du projet Ecopal, créé en 2001, démontre que les synergies entre entreprises dépendent beaucoup de la massification des volumes. Menée d'abord sur les zones de Petite Synthe et de Grande Synthe avec 6 zones industrielles (ZIP de Dunkerque), elle comportait au départ une cinquantaine d'entreprises de taille différente : d'Arcecor-Mittal aux PME locales pour désormais 303 entreprises dont 62 % de PME. La présence de la plateforme avec son rôle d'intermédiaire entre les entreprises, les institutions publiques et les prestataires, participe aux succès des initiatives. Le rôle d'Ecopal s'inscrit donc dans une démarche d'animation de réseaux d'entreprises. Ce système de guichet unique et référencé a réuni deux clubs d'entreprises et les informe des coûts de chaque prestation. Au total, il s'agit de 40 collectes de 9 types, des déchets classiques (carton/papier, films étirables, archives, cartouches...) à d'autres plus délicats (séparateurs d'hydrocarbures, D3E, DASRI, DID, etc.) proposés aux entreprises. "Au terme de 10 années de coopération, nous parvenons à massifier les flux, mais de manière diffuse. Les réflexions s'orientent vers un bouclage local, une économie circulaire pour un meilleur coût logistique et une compétitivité accrue", analyse Peggy Ricart, directrice d'Ecopal.

Aborder le problème par filière de déchets

Mais la mutualisation peut également se structurer en fonction de la filière de déchets. L'offre s'adapte par exemple pour les déchets du tertiaire. L'agence régionale tertiaire en Ile-de-France de Veolia a

fait du traitement papier/carton son principal cheval de bataille en développant de nombreux moyens dédiés à l'image d'une offre de destruction confidentielle des documents ou le recyclage du papier élaboré avec un processus de second tri amenant, in fine, à un papier de meilleure qualité. "Sur la filière papier, cartons et emballages, nous avons fait appel à Veolia Propreté et regroupons 98 participants pour une production de 170 tonnes par an avec une collecte mensuelle à la demande et une gratuité des services pour les entreprises adhérentes en matière de contenant, de transport et de traitement." Pour les cartouches d'impression, les toners et le mobilier informatique, R2DEFI a été retenu comme partenaire.

Chaque filière répond à des besoins spécifiques qui modifient la donne sur le choix des prestataires et sur les modalités d'organisation : les matériaux dangereux feront l'objet d'une traçabilité particulière par le biais d'un bordereau de suivi des déchets fournis aux entreprises. Le traitement des archives induira, dans la plupart des solutions, des frais de location de benne partagés et d'un coût de broyage individuellement négocié avec la remise d'un certificat de destruction. Les boîtes boissons, elles, pourront être revendues au profit d'associations caritatives. Le traitement de filières spécifiques peut s'opérer sans aucune logique de site, contrairement aux collaborations d'entreprises d'une même zone d'activité.

"La mutualisation devient complexe lorsqu'il s'agit de métiers à déchets spécifiques à l'image des artisans, des commerçants, du BTP ou des professionnels de la mécanique. Dans ce cas de figure, l'angle d'attaque de notre société revient à s'adapter à la spécificité de l'activité en négociant avec les différentes fédérations. Plusieurs biais d'approche existent : pour les ateliers mécaniques, Veolia Propreté a établi un partenariat avec la CNPA (Conseil national des professions de l'automobile). De même avec les artisans où nous avons signé une convention avec la Capeb (Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment). Des contrats ad hoc impliquant des moyens techniques et économiques sur mesure sont ensuite mis en œuvre", explique Pierre-Henri Bernex.

Les prestataires s'engagent aussi dans la prospection de la valorisation des flux. Sita Solving, filière de GDF Suez, a intégré dans son offre un procédé qui autorise la valorisation des boues issues du lavage des fumées des hauts fourneaux dans le cadre de la production de fonte, afin de les réintroduire dans la production. La Cila (Compagnie nationale des lubrifiants d'Aulnoye) a conçu également une offre de régénération des huiles utilisées par l'industrie lourde pour les redistribuer en tant qu'huiles de base.

Passer outre les différences de cultures d'entreprise, l'ultime épreuve

Malgré tout, les résistances au sein des entreprises demeurent nombreuses. Premier écueil à la mutualisation ? La culture d'entreprise et les craintes nourries à l'égard des autres entreprises parfois concurrentes. Dans la grande majorité des projets de mutualisation, la planification, la création, la gestion d'un écosystème industriel, l'information des managers et des dirigeants, leur apprentissage de la collaboration sont des tâches que les entreprises ne désirent pas accomplir seules, notamment pour des questions de confiance mutuelle ainsi qu'en raison des investissements en temps et en argent requis avant de bénéficier des profits espérés.

Autre obstacle, l'utilisation des déchets induit une procédure préfectorale longue et complexe. Les exigences de traçabilité peuvent freiner les velléités de mutualisation. Enfin, "une méconnaissance des entreprises sur le poste des déchets limite leur plan d'action. Selon notre enquête menée sur plus de 1 000 entreprises, 74 % payeraient une redevance ou une taxe d'enlèvement des déchets alors que seules 54 % bénéficieraient de ce service. Et sur le volet de la prestation de services, 74 % observent un manque de concurrence sur le marché local et seulement un quart d'entre elles opèrent un suivi de performance avec le prestataire en question. Dernier chiffre édifiant, plus de la moitié des entreprises ignoraient leur tonnage annuel de déchets", souligne Eric Darlot, chargé de projets au sein du département de la gestion optimisée des déchets (Géode) à l'Ademe.

Autant de chiffres exprimant le désintérêt pour la question environnementale. La mutualisation, étape incontournable vers le développement d'une écologie industrielle, revêt donc différentes réalités : système bottom-up lors d'une solution de collaboration et de valorisation des déchets sur un même site, ou développement top-down pour les entreprises sans proximité géographique produisant des déchets spécifiques. Les projets interentreprises ne voient cependant le jour qu'après la mise en place rigoureuse d'une politique de développement durable au sein de l'entreprise et un audit préalable en termes de production de déchets. En définitive, la mutualisation n'est qu'une étape menant vers le concept d'écologie industrielle. Néanmoins, ce concept collaboratif est présenté par ses partisans comme étant une rupture avec le business model classique d'une entreprise dans la mesure où les activités économiques font partie intégrante de la biosphère : plus que la rentabilité, il s'agit avant tout d'un défi culturel.

Energy from household waste CAMEROON TARGETS 100 MEGAWATTS

Cameroon and the Spanish investors from the PIA Energy JVC Group signed an agreement for feasibility studies for a project that will produce 100 Megawatts of energy from household and industrial waste collected from Cameroon's main cities of Yaounde and Douala.



Julius TAYLOR

As a nation experiencing a surging energy need, the Cameroon government through its Ministry of Energy and Water Resources and the PIA Energy JVC Group and PIA Cameroon, an affiliate of the Spanish Group, signed the agreement in Yaounde, Cameroon, September 2011.

"The project involved the production of 100 megawatts of electricity from the combustion of household and industrial wastes at temperatures averaging 4,000 degrees using state-of-the-art technology," said the Director General of PIA Cameroon, Adolfo Costa Sanchez.

The Spanish investors worked in partnership with Cameroon's Hygiene and Sanitation Company, Hysacam the household waste management company in Cameroon, Mr Sanchez said. He added that besides ensuring the cleanliness of cities and the proper treatment of household and industrial

waste, was said to have created some 300 direct jobs and 1,500 indirect jobs. The terms of the agreement specifies that PIA Energy Jvc will undertake financial and economic feasibility studies in the first phase and pending government's approval, continue with studies on the environmental and social impacts and put in place household waste collection points as well as electrical energy production plants.

The project falls in line with Cameroon's policy to diversify sources of energy supply.

Recycling and material recovery are gaining more grounds in applicability as viable options to sustainable solid waste management especially in municipal solid waste management schemes.

Municipal solid waste management problem in Cameroon and an assessment of the role Small- and Medium-Size Enterprises have been playing in the area of recycling and material re-

covery is give a picture of the waste energy recovery in the country.

Innovations within collection systems such as the introduction of household bins and specialized collection of specific waste could be quite beneficial to existing schemes. Waste electrical and electronic equipment which constitute one of the fastest growing waste streams presents greater management challenges.

Unfortunately, the consequences of not addressing waste management can be very costly to society and the economy as a whole. In the absence of waste regulations and their rigorous implementation and enforcement, the waste generator will tend to adopt the cheapest available option: for example, household wastes may be dumped in the street, on vacant ground, into drains, streams or water courses, or burned to 'reduce' the nuisance of accumulated piles of waste.

Cameroon PATH TOWARDS WASTE OF NON-CIRCULAR ECONOMY

Julius TAYLOR

Waste management is one of the essential utility services - a basic human need and a basic human right - that underpins society in the 21st century, particularly in urban areas. Ensuring proper sanitation and solid waste management in Cameroon does not sit alongside providing potable water, shelter, food and energy, and also transport and communications, as essential to society, business and the economy.

However, the public and political profile of (solid) waste management is often lower than other utility services. If not properly dealt with, waste poses a threat to public health and the environment. It is a growing problem that results from the way we produce and consume. It concerns everyone. Cameroon's municipal solid waste management policy is based on a public-private partnership which ensures regular collection and processing service for domestic waste in the major cities. The model has proved successful: on a continent where many capitals struggle to provide a daily waste collection service, it represents an interesting solution even though questions remain regarding the sustainability of its financing model.

In 1969, Douala became the first city in Cameroon to outsource the management of its municipal solid waste to a private operator, after having realised that the municipal solid waste management system was failing.

Recycling and material recovery are gaining more grounds in applicability as viable options to sustainable solid waste management especially in municipal solid waste management schemes.

Municipal solid waste management problem in Cameroon and an assessment of the role Small- and Medium-Size Enterprises have been playing in the area of recycling and material recovery is give a picture of the waste energy recovery in the country.

Innovations within collection systems such as the introduction of household bins and specialized collection of specific waste could be quite beneficial to existing schemes. Waste electrical and electronic equipment which constitute one of the fastest growing waste streams presents greater management challenges.

Although developing countries like Cameroon still face several challenges in managing commingled wastes, recovering and recycling individual components of the waste stream for reuse and production of recycled-based products is economically plausible. Despite the fact that suitably or-

ganized collection systems may be lacking, individual components can still be recovered through locally adaptable designed approaches.

Effective Strategy

Waste disposal is a major problem the Cameroonian government faces. The Cameroon government has not been able to successfully establish a mechanism or a system of waste management that will effectively reduce the amount of waste generated in Cameroon. However, thanks to the Hygiene and Sanitation Company of Cameroon, Hysacam, a lot is being done and it the joint effort with city councils have significantly reduced waste accumulation along streets and in homes.

Another option has been to install large public bins in strategic places in cities and towns, carry out a campaign and educate people about the advantages of using these bins. In the absence of these bins people will dispose of their waste on the streets. When people see these bins even on the cleanup campaigns the people will dispose of their wastes in these public bins rather than on the roads.

In all cities and most towns of Cameroon, a day is set aside as Sanitation Day during which inhabitants are obliged to stay back home and/or go to their workplaces and clean up their surroundings. For instance, every first Thursday of the month the people of Bamenda, a small town in Bamenda, North West Region in Cameroon, engage in what they call a cleanup campaign. On this day the people of this town clean the whole town. Particularly shops and business places only open their doors at 12pm and every one cleans, sweeps and keeps the town "tidy and clean" At the end of the day piles of dirt are left on the road waiting for the city council to clean up. As such at the end of the day the town is dirtier than it was at the beginning of the campaign.

Legal framework

Several laws have been adopted to regulate waste generation and manage waste in Cameroon. One of these laws is Law No 96/12 of 5th August 1996 relating to Environmental management. This is the framework law on environmental management in Cameroon. According to this law, "waste" shall be any residue from a production, processing or utilization process, any substance or material produced or, more generally, any movable and immovable goods abandoned or intended to be abandoned. Under the 1996 law, waste

shall be treated in an ecologically rational manner to eliminate or curb their harmful effects on human health, natural resources, the fauna and flora, and on the quality of the environment in general (Chapter VI, Section 1, Article 42). The 1996 law imposes a duty decentralized territorial councils to eliminate household waste, eliminate of all midnight dumping, eliminate of abandoned dumps with the assistance of the competent State service or authorized enterprises, when the owner or author of the dump is not known or identified.(Article 46 (1)). Article 48. (1) of the 1996 law, also provides that where waste is abandoned, dumped or processed in violation of the prescriptions of this law and its enabling regulations, the authority vested with police powers shall automatically eliminate the said waste at the expense of the said producer, after charging the producer to pay.

Additionally, the law provides that waste shall be discharged into dumps that are periodically inspected and which respect the minimum technical norms of dump management. The delivery of waste management services is a statutory duty for Municipal Councils. They are responsible for the provision and maintenance of infrastructure, e.g. waste disposal facilities; financing of all activities related to waste management; street sweeping, collection, transportation and disposal of household wastes as well as the management of all public spaces and infrastructure. This task has however been handed to the people of Bamenda who clearly know nothing about waste management.

While the Inter-Ministerial Commission for Municipal Waste Management in Cameroon, created under the direction of the Prime Minister by Decree No. 95/230/PM of 31/04/95 is charged with developing strategies for the management of municipal solid waste, five different ministerial departments are responsible for the implementation of municipal waste management in Cameroon. These ministries have adopted and established several regulations dealing with a wide range of waste generated in Cameroon. The fragmentation at the level of institutions responsible for waste management in Cameroon with a wide variety of laws and different ministerial departments regulating different types of waste in Cameroon had resulted in an inefficient system of waste management in Cameroon.

Tri des déchets au Cameroun ETAT DES LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES

La gestion des déchets dans les villes camerounaises ne saurait être efficace si elle n'intègre pas la problématique du tri sélectif. Malheureusement, il faut bien reconnaître que la pratique du tri reste marginale au Cameroun. Il est pourtant impératif que les professionnels du secteur des déchets et les pouvoirs publics prennent d'urgence des dispositions coercitives pour imposer et généraliser le tri dans la société.

Jean Loïc AMOUGOU



Le tri : une pratique marginale.

Le concept du tri est encore loin d'être ancrée dans les habitudes des Camerounais. Ce constat est d'autant plus évident que depuis des décennies, en dépit des campagnes de sensibilisation, les ménages peinent à se procurer une simple poubelle aux normes. Dans ces conditions, inviter ces ménages à s'investir dans le tri en disposant de plusieurs poubelles comme cela se passe ailleurs, en fonction de des types de déchets (ménagers, électroniques, plastiques, etc.), relève quasiment de l'utopie.

Toutefois, quelques initiatives ayant connu des fortunes diverses, ont été lancées, notamment par quelques ONG, afin de promouvoir le tri auprès des populations. C'est le cas de TAM-TAM MOBILE et du GIC (Groupe d'Initiative Commune) LE VERT à Yaoundé qui se sont investis dans la pré-collecte des ordures auprès des ménages pour les points de collecte d'Hysacam à Yaoundé. Les pré-collecteurs ont la possibilité de faire le tri, en récupérant les objets qu'ils peuvent directement valoriser. Mais force est de constater que près de 90% des ordures collectées par les acteurs non-gouvernementaux dans les ménages, repartent en vrac dans les bacs à ordures d'Hysacam. Mais l'initiative la plus structurée et la plus aboutie, est sans doute PLASTIC Récup lancé en 2013 par les Brasseries du Cameroun en partenariat avec Hysacam. Bien que les résultats de cette opération soient mitigés pour diverses raisons, il faut reconnaître que le concept

a eu au moins pour effet de susciter l'intérêt de l'opinion sur la nécessité de séparer les déchets ménagers et les déchets plastiques.

Le problème du tri reste donc entier. Tout reste à faire dans ce secteur dont tous les experts en économie environnementale disent qu'il est une niche d'opportunités en termes de création d'entreprises et donc d'emplois.

Le tri et ses enjeux

Le tri est un geste apparemment banal, mais dont les répercussions sont multiples sur les plans économique, social et environnemental.

Tous les déchets ne sont pas traités de la même façon. D'où l'intérêt de les séparer pour pouvoir ensuite les envoyer vers des filières de recyclage spécifiques. Grâce au recyclage des déchets, il est possible de réutiliser des déchets pour produire de l'acier, des papiers cartons, des plastiques, du verre et des métaux non ferreux. Cela permet ainsi d'économiser les matières premières pour concevoir de nouveaux produits.

De plus, Le tri sélectif des déchets ménagers permet de recycler différents matériaux : verre, papier, cartons, métaux, matières plastiques, pneus, huiles usagées... Il permet donc de limiter le recours aux ressources naturelles : minerais, forêts, pétrole, gaz... Les déchets triés ne seront pas incinérés, donc il y aura économie de combustible !

Le compostage individuel des déchets

fermentescibles aboutit à une réduction de 30% environ de la taille des poubelles : pourquoi incinérer des épluchures, des restes de repas, des tontes de pelouses alors qu'ils peuvent engraisser les jardins, pour ne prendre que ce cas ? En apportant dans les centres de tri les piles usagées, les solvants, les restes de peinture, les produits phytosanitaires, les batteries, on limite la pollution des nappes phréatiques et des boues des stations d'épuration. Il en va de même en rapportant à la pharmacie les vieux médicaments ou les anciennes radiographies.

Chacun doit jouer le jeu du tri

Les déchets : un problème de taille... qu'il faut réduire ! Même si le tri des déchets permet d'en recycler une partie, la gestion des déchets reste complexe : les installations de traitement arrivent à saturation, leur incinération, leur stockage ou leur traitement participent à la pollution atmosphérique, des sols et de l'eau et émettent des gaz à effet de serre. Il est donc important de produire moins de déchets. Comment faire ? Il faut commencer par mieux consommer. Par exemple, en achetant ce dont on a réellement besoin, en privilégiant les produits en vrac et les formats familiaux plutôt qu'individuels pour limiter les emballages, en compostant les déchets de la cuisine et du jardin. Il faut également apprendre à prendre soin de ses affaires pour qu'elles durent plus longtemps et à penser à leur donner une seconde vie quand on n'en veut plus.

LA TYPOLOGIE DES DECHETS ET LES TECHNIQUES DE TRAITEMENT

Janvier NGWANZA OWONO

Les quantités de déchets subissent une augmentation sans cesse croissante qui elle-même est liée à l'évolution démographique. D'après Ives Magloire KENGNE, en plus de l'évolution quantitative, la composition des déchets est très hétérogène et évolutive dans l'espace et dans le temps. Ce caractère hétérogène rend difficile la généralisation d'un choix de filière de traitement à tous les déchets. Les techniques de traitement de ces déchets varient en fonction de leur typologie et de leur origine.

Les déchets peuvent être classés selon leurs états, leurs origines, leurs dangers. Selon leurs états, un déchet peut être classé en déchet gazeux, déchet liquide ou déchet solide. Les déchets gazeux sont des effluents gazeux émis dans l'atmosphère. Les effluents gazeux sont habituellement constitués d'air contaminé par des composés organique volatils, des poussières, des composés nitreux ou sulfurés, du dioxyde ou du monoxyde de carbone et/ou des métaux volatils. Tandis que les déchets liquides sont des rejets sous forme de fluide. Il s'agit très souvent d'une eau résiduaire urbaine ou industrielle, et plus généralement tout rejet liquide véhiculant une certaine charge polluante (dissoute, colloïdale ou particulaire). Le terme d'eau résiduaire est couramment utilisé pour désigner aussi les déchets liquides. Il s'agit d'une eau qui a fait l'objet d'une utilisation domestique, agricole ou industrielle. On parle aussi d'eaux brutes ou d'eaux usées. Enfin, Les déchets solides font référence aux rebus qui sont massif ou fermes. Un corps solide conserve son volume (ou sa taille) et sa forme constants grâce à la grande cohésion des molécules.

Selon leurs provenances, les déchets peuvent être classés en déchets ménagers, déchets issues des activités économiques et déchets des services publics. Primo, les déchets ménagers sont les déchets issus de l'activité quotidienne des ménages et ceux des activités économiques collectés dans les mêmes conditions que ceux-ci. Ces déchets sont collectés par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles, par les collectes sélectives, par les déchèteries, les collectes d'encombrants et les collectes de déchets verts. Une partie de ces déchets peut ne pas être introduite dans la collecte et être par exemple compostée ou utilisée pour nourrir des animaux domestiques ou d'élevage (volailles, chèvres, porcs, lapins, etc.). Secundo, les



déchets des activités économiques (DAE) sont les déchets, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Les activités économiques regroupent l'ensemble des secteurs de production (agriculture-pêche, construction, secteur tertiaire, industrie). Une partie des déchets des activités économiques sont des déchets assimilés. Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises et des déchets du secteur tertiaire collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères. Tertio, les déchets des services publics sont issus des produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

Selon leur origine, on a distingué les déchets urbains, qui regroupent les ordures ménagères et les déchets des municipalités, les déchets industriels, et les déchets agricoles. Les déchets municipaux se composent de déchets résultant de l'activité usuelle des ménages, qu'ils soient collectés sélectivement ou non, et les de déchets assimilés qui comprennent notamment les déchets dangereux générés par les ménages et les déchets industriels « banals » générés par les très petites entreprises, commerces, artisans, collectivités, si ceux-ci sont pris en charge par les mêmes intervenants que ceux habilités à assurer le ramassage des déchets provenant des ménages. Précisons que l'appellation « déchets ménagers » recouvre donc une source plus large que les seuls ménages et correspond plutôt à un type de collecte bien défini et contrôlé.

Suivant leurs dangers, on distingue les déchets inertes, qui ne sont susceptible d'aucune évolution physique, chimique ou

biologique. Ensuite les déchets banals, assimilables aux ordures ménagères. Enfin les déchets dangereux, qui contiennent des éléments polluants en concentration plus ou moins forte. En générale, les déchets inertes sont constitués d'éléments minéraux stables ou inertes au sens de leur éco compatibilité avec l'environnement. Ils résultent de certaines activités d'extractions minières ou de déblais de démolition (terre, gravats, sables, etc.). Ils peuvent être utilisés pour le remblaiement et les travaux routiers. Tandis que les déchets banals regroupent essentiellement des déchets non inertes et non dangereux générés par les entreprises, industriels, commerçants, artisans et prestataires de services à l'exclusion des déchets présentant un risque particulier pour l'homme ou pour l'environnement. Ils sont les produits par des activités industrielles et commerciales. Ces déchets peuvent être éliminés par les mêmes techniques que celle utilisées pour les ordures ménagères. A titre illustratif, on peut citer les pneus usés, métaux non ferreux, déchets verts, papiers-cartons, verre, textiles, bois, plastiques, etc. Par ailleurs, les déchets sont considérés comme dangereux lorsqu'il pose un risque pour la santé humaine ou l'environnement et doit être rendus inoffensifs ou moins dangereux au moyen de techniques d'élimination spéciales.

En outre, s'agissant du traitement des déchets, il y a une obligation de par notre législation, de traiter les déchets avant leur rejet dans la nature. L'idéal serait d'arriver à un déchet ultime, c'est-à-dire un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant et dangereux. Les objectifs visés par le traitement des déchets visent leur valorisation énergétique pour tirer profit du contenu énergétique des déchets.

¹Les arguments développés dans ce texte reprennent l'analyse de Ives Magloire KENGNE, « Typologie des déchets et leurs techniques de traitement », 1^{er} Assise nationale sur les déchets, Mai 2016.

Cameroun

ZOOM SUR LE CADRE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE

La gestion des problématiques environnementales au Cameroun est régie par une architecture juridique et légale qui s'abreuve à la source de la loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement.

Jean Loïc AMOUGOU

La loi du 05 août 1996 est en effet la mère de toutes les normes qui encadrent et structurent la politique de l'environnement au Cameroun. Cette loi est donc la source à laquelle s'abreuve la législation camerounaise en matière de gestion environnementale.

Elle fixe le cadre juridique général de la gestion de l'environnement au Cameroun. Elle est la base juridique de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au Cameroun. Elle constitue l'unique cadre réglementaire général dans ce domaine. Elle avait été conçue pour couvrir l'ensemble des préoccupations environnementales.

La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement a été votée pour s'arrimer aux normes du droit international de l'environnement dont elle reprend les principes cardinaux. Elle couvre un large spectre de secteurs de l'environnement: l'atmosphère, les eaux continentales et les plaines d'inondation, le littoral et les eaux maritimes, les sols et sous-sol, les établissements humains, les installations classées dangereuses, insalubres ou incommodes et des activités polluantes, les établissements classés, les substances chimiques nocives et/ou dangereuses, les nuisances sonores et olfactives et la gestion des ressources naturelles et la conservation de la diversité biologique...

Cette loi cadre a la particularité d'être exhaustive dans la mesure où un ensemble de principes fondamentaux sur l'environnement y sont présentés dans leurs contenus. Il s'agit des principes de précaution, pollueur-payeur, de participation, de prévention, de responsabilité et de subsidiarité.

Le titre 2 de ce texte fixe la question de l'élaboration, de la coordination et du financement des politiques de l'environnement. Le titre 3 en rapport avec la Gestion de l'environnement, présente le

plan national de gestion de l'environnement (Chapitre 1), l'étude d'impact environnemental (Chapitre 2), la protection des milieux récepteurs (Chapitre 3) que sont : l'atmosphère, les eaux continentales et les plaines d'inondation, le littoral et les eaux marines, les sols et sous-sols, les établissements humains. Il porte également sur les établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes et des activités polluantes (Chapitre 4). C'est ce qui explique la précision apportée dans ce chapitre sur les déchets, les établissements classés, les substances chimiques, nocives et/ou dangereuses, les nuisances sonores et olfactives.

Le chapitre 5 régit la gestion des ressources naturelles et de la conservation de la diversité biologique, et son chapitre 6 envisage le problème des risques et des catastrophes naturelles.

Le titre 4 quant à lui, porte sur la mise en œuvre et le suivi des programmes, le titre 5 sur les mesures incitatives et le titre 6 sur la responsabilité et les sanctions en matière de gestion de l'environnement.

La loi cadre plante donc le décor en édictant les principes généraux de la gestion environnementale. Sa mise en œuvre opérationnelle fait l'objet de décrets d'application sectoriels.

C'est le cas du Décret N° 2012/280/PM du 26 septembre 2012, fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets. Ce décret s'applique aux déchets ménagers, hospitaliers, agricoles, industriels, commerciaux et artisanaux. Les déchets radioactifs, les épaves maritimes, les effluents gazeux ne sont pas concernés du champ d'application du décret.

Le décret précise que la compétence de la collecte et du stockage des déchets

ménagers revient aux collectivités locales. Ces dernières doivent élaborer un plan communal ou intercommunal qui définit les opérations de tri, de pré-collecte, de collecte, de transport, de mise en décharge, de traitement, de valorisation et d'élimination finale. Ce plan doit tenir compte des orientations de la stratégie nationale de gestion des déchets. Pour ce qui est de la collecte, du transport et du stockage des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) le décret dispose qu'ils sont réservés aux personnes physiques ou morales agréées par l'administration et disposant en outre d'un permis environnemental délivré par celle-ci.

Le décret régit en outre les mouvements transfrontières des déchets, la gestion des décharges contrôlées et des installations de traitement, de valorisation, d'incinération, de stockage et d'élimination.

L'arrêté conjoint N°004 Minepded/Mincommerce du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables, s'inscrit également en droite ligne du décret cadre sus-évoqué.

L'article 4 l'arrêté met un terme au désordre qui régnait jusque-là dans la production des déchets plastiques : « La fabrication, l'importation et la commercialisation ou la distribution des emballages non biodégradables sont soumises à l'obtention d'un permis environnemental préalable en vue d'assurer la traçabilité de leur récupération, recyclage et/ou destruction de façon écologiquement rationnelle.

L'arsenal juridico-légal qui structure le champ de la gestion environnementale au Cameroun, est suffisamment étoffé. Sa mise en œuvre est progressive. Mais son impact est difficilement mesurable, tant il se heurte à des pesanteurs d'ordre social et institutionnel.



Ensemble, gardons Douala propre !

PAROLE DE TOUBIB !

Si la propreté est une vertu morale, elle est aussi, et très concrètement, un bien public : à ce titre, elle est notre affaire à tous. La propreté de Douala concerne chacun de nous dans ses allées et venues, au quotidien. Il est temps d'ouvrir les yeux et de regarder bien en face: l'insalubrité nous cerne.

La saleté nous assiège. Et son cortège de maladie nous guette. Qui peut se prétendre à l'abri d'un microbe que le vent propagera de quartier en quartier ? Il n'y a pas de liesse quand la crasse n'est pas loin, omniprésente, nauséabonde. La vie suffoque sous cette étreinte de la malpropreté. Parole de toubib: il y a urgence en la demeure. L'asphyxie nous menace: agissons avant qu'il ne soit trop tard ! Hommes, femmes, adolescents et enfants valides, chômeurs ou travailleurs, industriels, entrepreneurs, commerçants, débrouillards, débrouillardes.

Douala ne sera jamais une belle ville sans votre participation active et enthousiaste. Comme plusieurs rivières forment un grand fleuve à leur confluence, faisons chacun un petit geste pour Douala, pour notre ville. Un tout petit geste pendant les Journées Citoyennes de Propreté, et Douala respirera.



Dr Fritz NTONE NTONE



LES PARLEMENTAIRES CAMEROUNAIS FACE A L'ACCORD DE PARIS

Le Cameroun a récemment pris part à la 21ième Conférence des Parties (COP 21) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La forte délégation conduite par le Président de République a défendu les positions du Cameroun au cours de cette conférence.

Janvier NGWANZA OWONO

Le plaidoyer du Chef de l'Etat à ces assises était centré sur la situation du Lac Tchad qui a déjà perdu 90% de sa surface initiale. « Sauvons le Lac Tchad » avait-il alors lancé, appelant les uns et les autres à faire preuve de beaucoup de détermination et de courage politique « Oui ayons de l'audace et de la sagesse » avait déclaré le président de la République. L'accord final adopté par consensus après de difficiles négociations prévoit de contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » et si possible de viser à « poursuivre les efforts pour limiter la hausse des températures à 1,5 °C ». L'accord final a été ensuite signé en grande pompe au cours de la 30ème session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 22 avril 2016 par cent soixante-quinze Etats parties. Le ministre des relations extérieures M. MBELLA MBELLA, a procédé à la signature pour le compte du Cameroun. Mais la signature n'est qu'une première étape, l'accord final

entrera en vigueur dès lors que cinquante-cinq Etats représentant au minimum 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES) auront ratifié le texte.

Théoriquement, rappelons qu'un certain nombre de mesures doivent être prises avant qu'un traité entre en vigueur. Tout d'abord les négociations qui précèdent un traité sont menées par les délégations représentant chacun des Etats concernés, réunis à une conférence. Ensemble, ils s'accordent sur les termes qui lient les États. Ensuite, une fois qu'ils parviennent à un accord, le traité sera signé, habituellement par les ministres compétents. En signant un traité, un Etat exprime l'intention de se conformer aux dispositions du traité. Toutefois, cette expression d'intention en elle-même ne soit pas obligatoire. Une fois que le traité a été signé, chaque Etat traitera selon ses propres procédures nationales. Au Cameroun, l'approbation du Parlement est nécessaire. Après l'approbation accordée en vertu de procédures internes, l'Etat partie informe les

autres parties qu'elles consentent à être liées par le traité. Ceci est appelé ratification. Le traité est désormais obligatoire officiellement sur l'Etat.

Dans un communiqué daté du 21 avril 2016 et signé du secrétaire général de la présidence, le Président de la République annonçait qu'il a « décidé de soumettre l'accord de Paris à la ratification du parlement en sa session ordinaire du mois de juin 2016. Le président de la République appelle à la rapide entrée en vigueur de cet accord au regard des effets dévastateurs des du dérèglement climatique sur l'environnement et la santé des populations dans le monde et tout particulièrement en Afrique ». C'est donc au cours de la deuxième session ordinaire pour le compte de l'année législative 2016, que les parlementaires ont ratifié cet Accord sur le climat. Notons que les parlementaires camerounais s'étaient déjà montrés enthousiastes à l'idée d'apporter leur onction à cet accord sur le climat dès sa signature par le Cameroun.

FRANÇOIS HOLLANDE FACE AU PARLEMENT POUR RATIFIER DE L'ACCORD DE PARIS



L'Accord de Paris sur le climat, adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP 21, a été ratifié à New York vendredi 22 avril 2016 par 175 pays signataires, qui confirmaient ainsi l'engagement pris au Bourget de limiter à deux degrés la hausse de la température à l'échelle de la planète. Reste la ratification par les parlements nationaux.

Jean-Célestin EDJANGUE

C'est l'une des conditions sine qua non de l'Accord de Paris. Le document sur le Climat conclu le 12 décembre 2015, au Bourget, en région parisienne, prévoit son entrée en vigueur 30 jours après ratification par au moins 55 Etats parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique (Ccnucc) représentant au moins 55% des émissions totales de Gaz à effet de serre (GES). Un cheminement long, qui ressemble à s'y méprendre à un véritable marathon dont le top départ a été donné aux Nations unies, à New York, le 22 avril 2016.

Le moment était donc solennel, inédit, historique. En maître de cérémonie, François Hollande, le chef de l'Etat français, a saisi l'occasion pour inviter la planète à traduire en « actes », la victoire théorique symbolisée par l'adoption de l'Accord de Paris. Le locataire de l'Elysée rappelant l'urgence de la situation face au réchauf-

fement climatique a indiqué à ceux qui en doutaient encore que « les mois qui viennent de s'écouler ont été les plus chauds de ces cent dernières années », ajoutant qu'« il faut aller vite, encore plus vite ». Message visiblement bien reçu, si l'on en croit le nombre de pays signataires de l'accord de Paris sur le climat présents à New York : 175 pays dont une soixantaine de chefs d'Etat et de gouvernement ont répondu par l'affirmative au rendez-vous. Ce qui fait dire à Ban Ki-Moon, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies (ONU) que « C'est un moment historique ». Il est vrai que ce nombre de signataires en une journée n'avait plus été atteint depuis 1982 lors de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, qui avait alors réuni quelques 119 pays signataires. Signe probablement d'une prise de conscience réelle sur la problématique de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle de la planète.

L'ONG World Resources Institute affirme d'ailleurs que les 175 pays qui ont paraphé l'accord sur le climat à l'ONU représentent 93% des émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.

Texte présenté « avant l'été » en France

Parmi les pays signataires de l'Accord de Paris sur le climat, certains ont déjà ratifié le document. Ainsi en est-il de la plupart des petits Etats insulaires. Le président français, François Hollande, a pour sa part assuré que l'accord serait ratifié par le Parlement hexagonal « avant l'été », précisant qu'il souhaite que l'Union européenne donne l'exemple de la ratification d'ici la fin de l'année 2016. Car la signature du texte n'est qu'une étape. Il y a encore un long chemin à parcourir pour sa mise en application. L'accord ne peut entrer en vigueur que si cinquante-cinq pays responsa-

bles de 55% des émissions de gaz à effet de serre l'auront ratifié. Un défi de taille, mais pas impossible à relever et à atteindre avant la fin de l'année 2017.

La ratification de l'Accord de Paris sur le climat par 175 pays à New York, le 22 avril 2016, était aussi une sorte de pression mise sur les épaules des parlements des pays qui sembleraient traîner les choses. C'est pourquoi Ban Ki-Moon a insisté pour que les pays s'engagent rapidement à ratifier le texte pour « faire comprendre aux gouvernements et au monde des affaires qu'il est temps d'intensifier l'action sur le climat ». Le document entend promouvoir les énergies propres tout en incitant les pays signataires à limiter la hausse de la température « en deçà de 2° C » et à « poursuivre leurs efforts » pour stopper cette hausse à 1,5° C. En ligne de mire de cette noble ambition, assurer la transition vers des énergies propres. Restent la volonté politique et les moyens financiers nécessaires pour atteindre les objectifs visés. Ce sont des centaines de milliards de dollars qu'il faut investir dans cette optique. Mais comme le soulignait à New York, le 22 avril 2016, l'acteur Leonardo DiCaprio, ambassadeur de bonne volonté auprès des Nations unies sur le réchauffement climatique : « Le monde nous regarde. Le temps est venu d'une action sans précédent ».

Quoiqu'il en soit, le chronogramme semble suivre son petit bonhomme de chemin. En passant par l'Allemagne.

Bonn balise le terrain en attendant Marrakech

Dans l'attente de la ratification de l'Accord de Paris par le Parlement français, cet été, c'est à Bonn en Allemagne que les pays se sont rencontrés. La session de pourparlers a eu lieu du 16 au 26 mai 2016. L'objectif de cette réunion, unique rendez-vous de négociations avant la COP 22 prévue du 7 au 18 novembre 2016 à Marrakech au Maroc, baliser les contours du nouvel Accord de Paris sur le climat. Plus concrète-

ment, il s'agissait d'amener les pays à tenir la parole donnée lors de la COP 21 pour maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 1,5°C. Un pari qui est loin d'être gagné : « L'Accord de Paris engage les pays à maintenir le réchauffement climatique en-dessous de 1,5°C par rapport à la période pré-industrielle. Cet objectif de température constitue un seuil critique pour les pays vulnérables, les communautés et les écosystèmes. Pour tenir cet engagement, les pays doivent au plus vite revoir à la hausse leurs efforts nationaux pour réduire leurs émissions, notamment en augmentant la part des énergies renouvelables, en sortant des énergies fossiles, en protégeant les forêts et en développant les financements », prévient Samantha Smith, directrice de l'Initiative mondiale Energie et Climat au WWF.

La France doit donc maintenir la garde et rester vigilante tout au long de la période intermédiaire entre Paris et Marrakech. C'est en tous cas ce que pense le WWF : « Reconnue pour sa maîtrise diplomatique des négociations entant que présidente, la France doit donc continuer à exceller dans ce domaine jusqu'à la COP 22. Elle a la responsabilité de faire vivre pleinement « l'esprit de Paris » et de baliser le terrain pour une bonne entrée en application de l'Accord de Paris », insiste Pascal Canfin, directeur général du WWF France.

A Bonn, un d'action a été adopté avec des mécanismes pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur

le climat de même qu'un plan en termes d'atténuation, d'adaptation et de financement. Une coopération mondiale renforcée pour assurer un avenir durable de la planète. Comme une véritable prise de conscience de l'urgence des enjeux ? Rien n'est moins sûr. Ce qui est en revanche certain, c'est qu'il en reste encore à attendre au moins jusqu'à cet été pour savoir si le Parlement Français ratifiera l'Accord de Paris sur le climat, comme l'espère le président François Hollande. Le chef de l'Etat Français, qui selon toute vraisemblance devrait postuler en décembre 2016 pour un nouveau mandat à la présidence de 2017, a fait de la protection de l'environnement un enjeu autant politique, économique, culturel que de société. Dès lors pour la France, cette ratification par le Parlement conforterait l'idée d'un pays totalement mobilisé pour lutter contre le réchauffement climatique et donnerait encore plus d'éclat au succès que représente l'adoption de l'Accord du 12 décembre 2015.

Une fois ratifié, il faudra encore que cet accord entre en vigueur. Son application concrète ne devrait guère intervenir avant... 2020 !



Finances locales

LES MAIRES FRANCOPHONES PLAIDENT POUR UN TRANSFERT COMPLET DES COMPETENCES

Ils sont venus du Cameroun, Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso et l'Union européenne. Ils sont venus échanger sur l'amélioration des finances locales et services essentiels. Ils se sont réunis du 10 au 12 mai 2016 à Douala, dans le cadre de la 1ère réunion de groupes de plaidoyer sur les finances locales et services essentiels au sein de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Florine NSEUMI Léa

La mise en place des processus de décentralisation est effective dans les pays francophones d'Afrique. Toutefois, ce processus exigeant un transfert effectif de compétences juridiques, techniques et financières de l'Etat vers des autorités décentralisées est long et lent.

Par conséquent, les maires peinent à satisfaire les besoins de leurs populations, besoins liés à l'éducation, la santé, la voirie, l'assainissement, l'accès à l'eau, l'entretien des infrastructures. Cette situation se complique avec l'évolution des modes de vies liées aux changements climatiques et au développement durable qui font naître de nouvelles problématiques. Il faudrait désormais adopter nos villes à ces changements climatiques et s'armer pour leurs conséquences. Le constat est général : les communes sont confrontées aux difficultés financières particulièrement pour accomplir les missions suscitées. En effet, les recettes sont mobilisées à un niveau très faible du potentiel fiscal. Les budgets des collectivités locales sont à moins de 5% du budget des administrations centrales limitent et leur marge de manœuvre en faveur de l'investissement.

De même, les collectivités locales restent en dehors des circuits de financements offerts par les banques et le secteur financier. Le rendement de la fiscalité locale questionne les notions la pertinence du modèle de décentralisation adopté par les pays francophones. Pour porter leurs préoccupations au niveau national et international, les maires francophones réunis au sein de l'Aimf avec l'appui de l'Union européenne ont décidé de faire entendre leur voix afin d'améliorer l'environnement dans lequel ils exercent leurs compétences. Les travaux qui se sont ouverts à Douala le 10 mai 2016, Sous le thème « plaidoyer sur les finances locales et services essentiels » étaient présidés par Jules Doret Ndong, ministre délégué

auprès du ministère de l'administration territoriale chargé des collectivités.

L'objectif final des travaux est de donner aux autorités locales les moyens de faire entendre leur voix et d'améliorer l'environnement au niveau national et international « Il est question de poser les problèmes à plat, de rechercher et identifier les solutions les plus appropriées, de façon à permettre à la voix des collectivités locales d'être prise en compte et de se faire entendre tant au plan national qu'international. Et en perspective, il est bon pour nous qu'à l'issue des travaux des solutions appropriées soient abordées et que les recommandations soient prises », a soutenu le ministre délégué. Il a estimé que ces réflexions sont susceptibles de proposer des idées qui enrichiront les politiques publiques de manière à les rendre plus efficaces. Surtout quand elles s'appuient sur des expériences de terrain pour répondre aux besoins en eau, électricité, mobilité, assainissement, santé qui proviennent de nos villes

Selon Pierre Baillet, secrétaire général de l'AIMF, le but de ce plaidoyer est de montrer la complémentarité entre les États et les collectivités locales. « Le maire et les représentants locaux ont une parfaite connaissance des attentes et des besoins des populations et notre souci c'est de renforcer leur autorité, leur capacité de dialogue », a-t-il souligné. Pour Fritz Ntone Ntone, délégué auprès de la Communauté Urbaine de Douala, ces assises sont un moment de partage d'expériences. « Nous allons porter le plaidoyer des maires francophones auprès des instances sous régionales pour que les problématiques des villes soient mieux prises en compte. Nous devons au niveau local être beaucoup plus inventifs et rechercher toutes les formes de financements pour les ressources qui peuvent amener nos capacités de mise

en œuvre de nos activités sur le terrain. Mais il est question d'outiller les communes, les magistrats municipaux dans la conception des grands dossiers de plaidoyer auprès des grands organismes, des grands bailleurs de fonds et sur ce point bien précis, la ville de Douala est avancée dans le montage de ce genre de dossier, par rapport à la banque mondiale, et l'Agence française de développement et nos assises concerne l'Union européenne qui appuie l'association des maires francophones», a déclaré le médecin.

Aimf/Union

Le partenariat stratégique Aimf/Union européenne vient en appui aux magistrats municipaux. Ainsi les communes pourront mieux identifier les problèmes dans plusieurs secteurs ; dans le cadre des deux thématiques structurantes « Ville durable, ville pour tous », « Autonomisation des autorités locales et décentralisation », plusieurs axes de travail identifiés portent sur les Finances locales, le Statut de l'élu local et de la fonction publique territoriale ; Services essentiels ; Rôle des autorités locales face au défi climatique. Ce partenariat stratégique signé par l'AIMF avec l'Union européenne en janvier 2015 donne aux autorités locales francophones les moyens de développer des démarches et des actions de plaidoyer.

L'Association internationale des maires francophones (AIMF) a été créée en 1979. Elle est à la fois un forum de concertation entre les maires et un réseau de coopération attaché à renforcer la démocratie locale. L'institution aide à la réalisation des projets qui favorisent le bien-être des populations et la modernisation de la gestion municipale. L'AIMF accompagne les collectivités locales dans les processus de décentralisation et dans la mise en œuvre des politiques d'aménagement urbain.

Tchernobyl

30 ANS APRES, LES SEQUELLES RESTENT ENCORE VISIBLES



La catastrophe nucléaire survenue le 26 avril 1986, a changé le destin d'une partie de l'Ukraine qui reste encore irradiée aujourd'hui. Malgré la construction en cours d'une arche de confinement, difficile de trouver une présence humaine dans les parages.

Eric Vincent FOMO

26 avril 1986-26 avril 2016.

Cela fait 30 ans déjà que la plus grande catastrophe nucléaire du 20^e siècle s'est produite à la centrale Lénine de Tchernobyl en Ukraine. A 1h23mn, un test de sûreté mal mené a déclenché une explosion qui a entièrement détruit le réacteur numéro 4 du complexe de production électrique. L'accident a été classé au niveau 7 sur l'échelle internationale des événements nucléaires (INES), c'est-à-dire le niveau le plus élevé. La mémoire collective garde surtout de Tchernobyl les 4000 personnes qui sont mortes des suites directes de l'explosion, les 135 000 personnes habitant dans un rayon de trente kilomètres autour de la centrale qui ont été évacuées, les près de 60 000 soldats, pompiers et civils qui ont travaillé sur la zone au péril de leur vie.

Une grande partie de l'Europe touchée

Le nuage de Tchernobyl issu de l'émanation des gaz radioactifs a pris plusieurs directions principales, à la faveur des vents d'altitude. Les rejets de la journée du 26 avril 1986, les plus importants avec ceux du dixième jour, se sont dirigés vers l'Europe de l'Ouest en premier. La Scandinavie sera la première touchée, dès le 27 avril. Ensuite, c'est au tour de l'Europe de l'Est le 29 avril. L'Allemagne, l'Autriche et l'Italie sont touchées le 30. La Belgique et la partie est de la France sont atteintes le

01 mai. Durant les dix jours d'émissions radioactives, il y a eu six directions principales, en forme d'étoile. Ce qui explique le grand nombre de pays survolés. Jean-Christophe Gariel, directeur de l'Environnement à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), explique que « *la contamination des territoires en ex-URSS suite à l'accident de Tchernobyl a concerné environ 150 000 km²...réparties en Russie, Biélorussie et Ukraine, avec une extension de quelques 45 000 km² dans divers pays d'Europe* ».

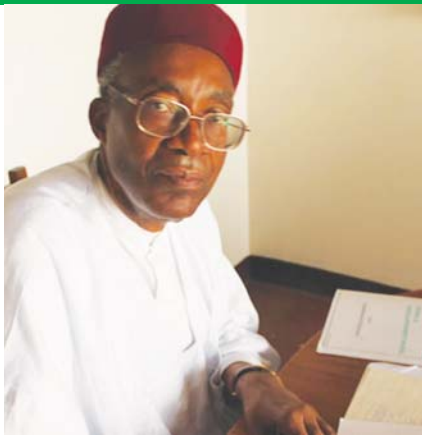
Pripiat, ville fantôme

Après la catastrophe nucléaire, Pripiat, ville située à 3km de la centrale de Tchernobyl, et où vivaient les personnels de la centrale et leurs familles, n'est plus que l'ombre d'elle-même. Pas d'âme qui vive dans les parages. Elle est devenue aujourd'hui un no man's land où le calme est rompu par la construction en cours d'une nouvelle arche de confinement, pour répondre à trois objectifs définis par Michel Chouha, expert des réacteurs des pays de l'Est à l'IRSN. Il s'agit de protéger le vieux sarcophage des agressions climatiques pour se prémunir contre les éventuels risques de dégradation additionnelle pouvant conduire à son effondrement ; d'assurer une étanchéité parfaite entre les matières radioactives encore enfermées dans le sarcophage et l'environnement extérieur ; et enfin d'offrir les conditions optimales devant permettre à terme le

démantèlement du vieux sarcophage et l'enlèvement de toutes les matières radioactives qu'il renferme, dans des conditions sécurisées. A Pripiat, les rues sont recouvertes de mousse. Les installations du parc d'attractions qui devait être inauguré le 01 mai 1986, pourrissent du fait des intempéries. 30 ans après, la zone est toujours interdite, dans un rayon de 30 kilomètres autour de la centrale sinistrée (soit 2 800 km²). En 1995, la zone d'exclusion a été étendue à 4 300 km².

Des gens travaillent encore à Tchernobyl

Plusieurs milliers de travailleurs vivent à Tchernobyl. Il s'agit des responsables de la mise à la ferraille des trois réacteurs qui n'avaient pas été détruits. Ils s'affairent au démantèlement des installations, mais pas plus de quinze jours d'affilée. Ils y vivent en réalité dans la clandestinité. Selon la journaliste écrivaine franco-russe Galia Ackerman, auteure de « Traverser Tchernobyl », on trouve encore en ce moment à Pripiat 10 000 personnes qui travaillent uniquement à contenir les conséquences de l'accident. « La ville a reçu des particules lourdes de plutonium dont l'activité ne s'estompera pas avant des dizaines de milliers d'années. Ici, il est interdit de fumer, manger ou boire sous peine d'inhaler une particule chaude...C'est finalement un endroit assez horrible, glauque, qui se détruira de lui-même », confiait-elle au journaliste Vincent Nouyrigat lors d'une interview.



Adamou Ndam Njoya

« Le transfert des compétences est effectif partiellement, mais pas complètement »

Le maire de Foumban, vice-président des Communes et villes unies du Cameroun (CVUC) et président de l'Union Démocratique du Cameroun (UDC) a participé aux « séminaires régionaux de renforcement des capacités des acteurs locaux de la décentralisation » organisés par le Minatd à Douala les 23, 24 et 25 mai 2016. Il revient sur le transfert de compétences aux communes plus de dix ans après l'instauration de la décentralisation au Cameroun.

Bosangi : *Depuis 2004 on parle de renforcement de la décentralisation au Cameroun. Pensez-vous qu'en 2016 on soit encore à parler de renforcements des capacités des acteurs locaux de la décentralisation ?*

Adamou Ndam Njoya : Effectivement c'est tout un processus. Décentraliser suppose qu'on puisse enlever certaines compétences, certaines attitudes à ceux qui exerçaient ces compétences, qui doivent revenir maintenant aux collectivités locales décentralisées c'est-à-dire aux communes. Ce n'est pas toujours facile. Partir de l'Etat central au niveau de l'Etat local dans la mesure où la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé. La partie décentralisée est composée par des communes et des régions qui ne fonctionnent pas encore. Alors, ceux qui sont au niveau central, dans les ministères font freiner la décentralisation. Cela les empêche de gérer certains fonds, d'être à la base de certains projets et de leurs réalisations. Mais je pense qu'on est en train d'y arriver. Il suffit seulement que l'Etat puisse jouer pleinement son rôle et qu'il y ait cette volonté politique de décentraliser. Il faut doter les communes des personnels qualifiés, des ingénieurs, des techniciens pour qu'on n'ait pas recours aux services déconcentrés. Il y a aussi un problème de mentalité, il faut qu'on sache que dans les communes, on agit pour l'Etat, et dès lors, il doit y avoir une coopération et une complémentarité entre la tutelle, la municipalité et les services déconcentrés. C'est très important, c'est un travail d'éducation, de formation et d'information.

A vous entendre parler, on a l'impression qu'il y a un conflit de transfert de

compétences aux communes. Ce transfert existe-t-il uniquement dans les textes ou bien il est effectif sur le terrain ?

Le transfert de compétences est effectif partiellement, mais pas complètement. Il y a certains départements ministériels qui ont bien transféré, et d'autres qui n'ont pas complètement transféré. On arrive dans des situations où dans le budget d'investissement public, on a des projets prioritaires, qui sont maintenant gérés par les préfets. Ce qui veut dire qu'on écarte complètement les maires de la gestion de ces projets. Ce qui pose problème. En matière de décentralisation les textes doivent être clairs en ce qui concerne les ressources à transférer et les compétences à transférer. Et il faut qu'il y ait un contrôle, qu'il y ait des acteurs sur le terrain pour réglementer.

Quelles sont donc les conséquences sur les services essentiels que vous êtes censés rendre aux populations par rapport à tous ces blocages ?

On aurait pu faire mieux, mais on fait ce qu'on peut avec les moyens qui sont là et les techniciens qui sont là. Je pense que si on a organisé cette rencontre, c'est pour prendre conscience de ce qu'on doit faire. C'est pour cette raison que les interventions des différents maires, des sous-préfets, et des préfets nous amènent à nous rendre compte que les différents services qu'on doit rendre aux citoyens au niveau local sont encore nombreux. Il faut que tout le monde soit mobilisé ; c'est pour cela que nous recommandons qu'il y ait un réel dynamisme aussi bien du côté des acteurs locaux, que de la tutelle et les services déconcentrés pour le bien-être de nos populations. Il faut que nous soyons citoyens et patriotes en même temps.

Pouvez-vous nous présenter votre commune ?

La commune de Foumban compte plus de 2 50 000 âmes composées, d'artisans, secteur tertiaire... Foumban est la treizième plus grande ville du Cameroun. Les Bamoums sont la principale ethnie qui habite la ville de Foumban. Néanmoins, Foumban regorge aujourd'hui d'une mosaïque d'ethnies qui composent la région de l'ouest Cameroun (Tikar et Bamiléké). La ville devant sa croissance récente à l'exode rural qui a poussé des centaines de milliers de Camerounais à quitter leurs campagnes pour s'installer dans les villes et aussi à la forte croissance naturelle. L'artisanat est de loin la principale source d'emplois dans la ville de Foumban. Elle emploie un nombre élevé de jeunes et de moins jeunes au quotidien. L'artisanat bamoun est réputé au Cameroun et dans le monde entier pour sa qualité et sa longue histoire. Cela a conduit les Foumbanais à prénommer leur ville « Cité des arts ». De nombreux touristes viennent visiter les nombreux sites touristiques disséminés dans la ville (palais des rois Bamoums, hall de la réunification, etc.). La ville de Foumban compte deux grands musées : le musée du palais des Rois bamoums et le musée des arts et de la tradition du quartier artisanal. La Commune de Foumban est couverte par un hôpital de district, un centre médical d'arrondissement et des centres de santé intégrés disséminés dans la ville. À ces formations sanitaires publiques s'ajoutent l'hôpital du palais des Rois Bamoun, l'hôpital protestant de Njissé, le Centre de Santé Médicalisé de Kueka d'ordre confessionnel catholique, des dispensaires privés et une clinique spécialisée dans l'ophtalmologie.

Propos recueillis par Florine NSEUMI Léa

Célestine Ketcha Courtes

LA FEMME DU PEUPLE



Florine NSEUMI Léa

De contact facile sans protocole ni tambour, La mairesse de Bangangté permet à tout un chacun de comprendre qu'on a en face de soi une femme de terrain, qui est à l'écoute de ses populations. Sa taille imposante et son teint noir d'ébène bien soigné, distingue aisément Mme Courtès du reste de la foule. Son image sur nos petits écrans ne trahit pas son physique réel. Et l'on n'a pas besoin de présentation pour la reconnaître au milieu des centaines ou des milliers personnes. Elle affiche toujours un sourire qui vous laisse croire que vous êtes une vieille connaissance. Que non. C'est que Mme Célestine Ketcha épouse Courtès a su capitaliser son statut de femme politique, toujours prête à solliciter les suffrages de ses concitoyens à chaque échéance électorale. D'une humilité sans pareille, celle qui a été propulsée à la tête de l'exécutif municipal de Bangangté en 2007, ne s'en-

combre de vérification d'identité et autres enquêtes préliminaires pour démarrer une conversation avec une personne qu'elle rencontre pour la première fois. Et pourtant, les titres honorifiques qu'elle traîne lui aurait donné une grosse tête et lui permettrait de s'entourer d'une cohorte de gorilles comme cela s'observe chez certains.

Des titres, elle en a certainement : Maire de la Commune de Bangangté, Présidente du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique (REFELA), Présidente Nationale du Réseau des Femmes Elues Locales d'Afrique du Cameroun (REFELA-Cam), Vice-présidente de l'AEMF (Association pour l'entraide municipale et le développement) Ambassadrice de l'Afrique francophone dans les groupes de travail de l'Union européenne portant « dialogue structure » sur l'aide, présidente de la Commission aides humanitaires et gestion des risques de l'AIMF, championne CGLU de la coopération au développement, Présidente Départementale des Cités et Villes Unies du Cameroun (CVUC - NDE), ex-Présidente de la Panthère sportive du Ndé, actuelle administratrice et présidente d'honneur de la Panthère Sportive du Ndé.

La mairesse de Bangangté est polyglotte. Sa maîtrise du Fulfulde, langue parlée dans le grand Nord du Cameroun, vous désoriente de prime abord. D'autant plus qu'elle est originaire de l'Ouest.

“

D'une humilité sans pareille, celle qui a été propulsée à la tête de l'exécutif municipal de Bangangté en 2007, ne s'encombre de vérification d'identité et autres enquêtes préliminaires pour démarrer une conversation avec une personne qu'elle rencontre pour la première fois.

”

Après moult renseignements, l'on découvrira qu'elle est née le 13 Octobre 1964 à Maroua, au Nord Cameroun.

Titulaire d'un Baccalauréat A4, mention bien, elle est aussi détentrice d'un brevet de technicien supérieur option techniques commerciales et d'un diplôme d'études supérieures de commerce et d'économie. Ses débuts dans le monde du travail l'ont conduite, à la Cimencam comme cadre commercial et marketing. Elle va démissionner plus tard et s'adonner entièrement aux affaires et à la politique comme militante du RDPC, parti au pouvoir.

Mme Ketcha est mariée et mère de plusieurs enfants. Elle est Chevalier de l'Ordre National de la Valeur, et Chevalier de l'Ordre National du Mérite Sportif.

Le nucléaire ARME DE DISSUASION OU DE PERSUASION D'UNE GUERRE LARVEE ?



Janvier NGWANZA OWONO

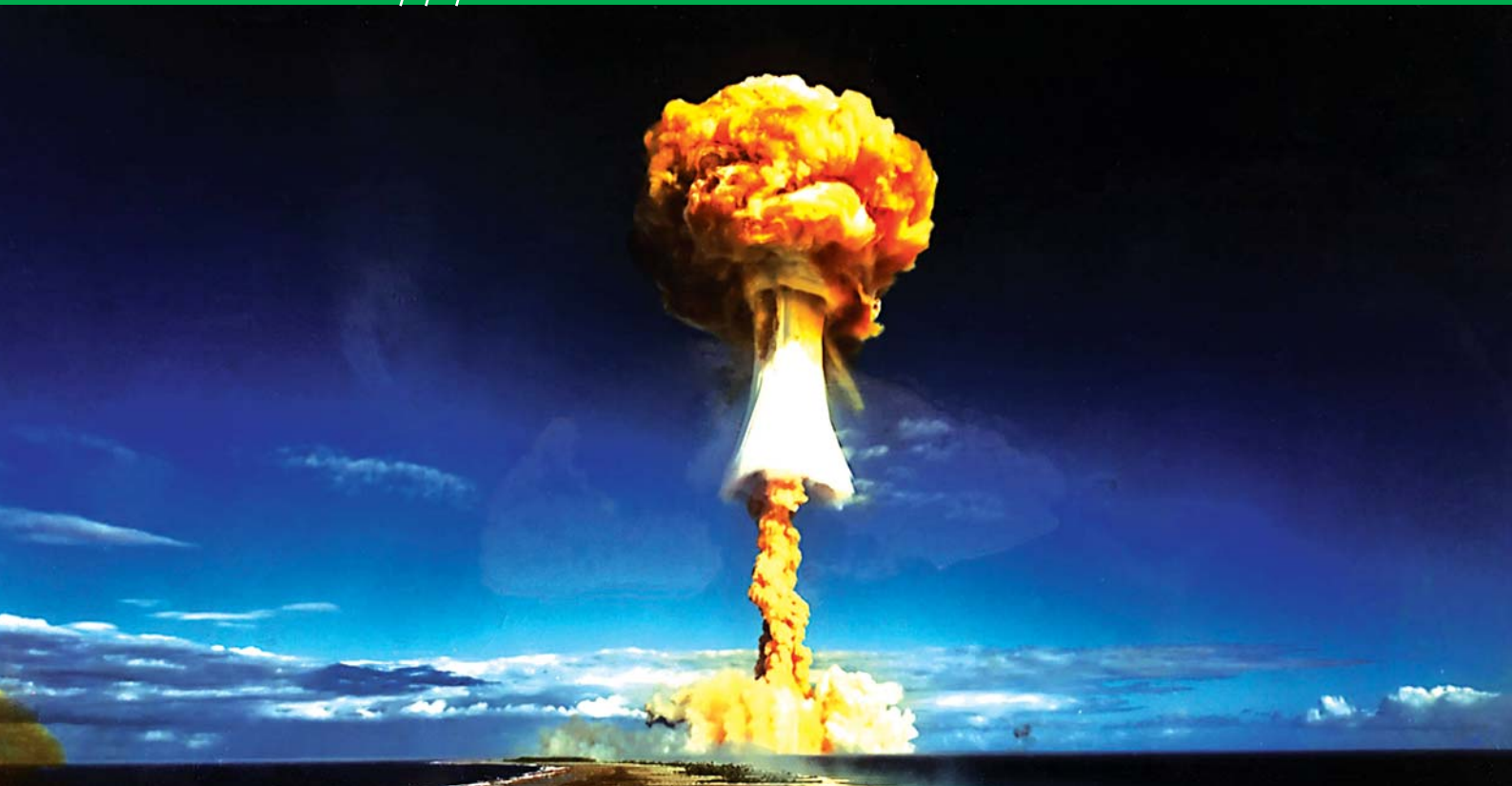
La visite du président américain des villes japonaises d'Hiroshima et Nagasaki, les 26 et 27 mai derniers s'inscrivait dans la vision pacifique de ce dernier. La forte valeur symbolique de cette visite a sans doute permis de mettre en exergue son engagement pour la paix et la sécurité en général, et en particulier sa proposition phare en faveur d'une dénucléarisation totale, impliquant à la fois les États proliférants et les puissances nucléaires reconnues. Il n'en demeure pas moins que cet engagement du président Barack Obama peut être sujet à interrogation.

Tout en rendant hommage aux victimes de l'explosion de la bombe atomique du 06 août 1945, et promouvant une dénucléarisation totale, les États Unis n'ont pour autant pas renoncé au corpus contextuel de la guerre froide, celui du dogme ad nauseam de « l'assurance vie » que

constitue la dissuasion nucléaire. Relevant de la rhétorique militaire plus que de la stratégie, il se ramène à une thèse simple : " l'arme atomique est dissuasive précisément parce que l'on ne s'en sert pas/plus. Il n'y a donc pas de guerre grâce à elle. Elle garantit la paix." La seule accumulation quantitative du capital de destruction tient lieu donc de stratégie militaire. La paix reposerait sur l'existence des armes nucléaires. Force est de constater que depuis son utilisation par les États unis pour faire plier le Japon en 1945, elle a contribué à la prévention de conflit majeur entre puissances nucléaires. La dissuasion nucléaire est une stratégie d'utilisation de menaces pour influencer le calcul stratégique de l'autre côté. La dissuasion nucléaire est une stratégie qui se donne pour but de détourner un adversaire d'une initiative en lui faisant prendre conscience que l'entreprise qu'il pro-

jette est irrationnelle puisqu'il subira des conséquences sans commune mesure avec les gains escomptés, au vu du caractère apocalyptique et les effets différés de cette véritable arme de destruction massive. Elle est un jeu dialectique entre le risque (coût/bénéfice) et l'enjeu (proportionnalité).

Par ailleurs, les États ont voulu/veulent disposer du nucléaire pour plusieurs raisons, notamment la protection contre les périls les plus extrêmes. C'est également un critère de souveraineté nationale qui place ces détenteurs au rang de puissance politique (mondiale ou régionale). De plus, elle est aussi un objet de prestige technologique (« l'excellence ») et une expression nationaliste pour les élites. Enfin, c'est une contre-dissuasion : éviter un chantage nucléaire visant corps expéditionnaire. En outre, comme le souligne Dimitri Adamsky, il existe un distinguo entre



« situation de dissuasion nucléaire », dans lequel un acteur est dissuadé sans que personne n'ait essayé d'envoyer un message de dissuasion, et une « stratégie de dissuasion nucléaire », quand un tel signal est délibérément conçu et envoyé. Une fois qu'un acteur se déplace d'une « situation de dissuasion nucléaire », à une « stratégie de dissuasion nucléaire », un type idéal de programme de dissuasion spécifique est guidé par un objectif politique particulier et repose sur des hypothèses de renseignement sur les intentions et les capacités de l'adversaire et sur une estimation de la corrélation des forces. Théoriquement, à la première étape de ce programme, les planificateurs de dissuasion nucléaire identifient la perception des menaces stratégiques de l'adversaire et des valeurs qui peuvent être tenues efficacement à risque. Ensuite, les planificateurs cherchent les voies et moyens d'exploiter ces craintes de la manière la plus efficace, afin de façonner le calcul stratégique de l'adversaire. Idéalement, à ce stade, les planificateurs communiquent les

menaces sans ambiguïté que le signal résolution crédible et capacité. La dissuasion ne peut opérer que si les signaux émis sur la volonté d'emploi sont pertinents. A titre illustratif, des centaines de milliards dépensés et les milliers d'essais nucléaires ont pour but de communiquer un argument de persuasion négative. Au stade final, théoriquement, les planificateurs cherchent à établir un lien de causalité entre le programme de dissuasion nucléaire et de comportement stratégique observé de l'adversaire et d'estimer l'efficacité de leurs efforts, vers le prochain tour de l'interaction. En d'autres termes, la stratégie de dissuasion nucléaire (réciproque) aura donc été en définitive une stratégie de persuasion nucléaire ou de non-guerre. Parce qu'en effet, cette stratégie de dissuasion désigne un mode de persuasion. Elle consiste à persuader de ne pas attaquer. Comme tout mode de persuasion, elle suppose un dialogue, une communication capable de diffuser une argumentation. En définitive, comme le souligne Lucien Poirier « la fin de la guerre

froide n'a pas ouvert l'ère post-nucléaire, mais une deuxième phase de l'âge nucléaire ». Force est de constater qu'en dépit de la fin de la guerre froide, et du discours abolitionniste actuel, les armes nucléaires continueront, dans l'avenir prévisible, de jouer un rôle majeur au sein des défenses nationales et des politiques de sécurité, et ce, parce que l'objectif de celles-ci n'est pas, en soi, le désarmement, mais plutôt la production d'une sécurité sans cesse plus large. Le 21^{ème} siècle verra probablement la « piraterie stratégique » opérer, contestant l'ordre international par l'accession au nucléaire. il n'y a pas de relation automatique de cause à effet entre l'intention d'éliminer toutes les armes nucléaires et la prévention de la prolifération, au vu de l'examen de l'évolution historique du paysage nucléaire, des traités de réduction des armements et l'argumentaire régionaliste sécuritaire des Etats proliférateurs. La réduction des armements stratégiques russes et américains n'a « aucun effet » majeur sur le Pakistan, l'Inde, la Corée du Nord, Israël et l'Iran.

¹L'armement nucléaire figurait parmi les grands dossiers que le président Barack Obama entendait traiter dès son arrivée à la Maison-Blanche.

²Les arguments développés dans ce paragraphe reprennent largement ceux de Dimitry Dima Adamsky, « The 1983 Nuclear Crisis – Lessons for Deterrence Theory and Practice », *Journal of Strategic Studies*, 2013, p. 4-41,

LA MONDIALISATION, UNE CHANCE POUR L'AFRIQUE ?*

Le continent africain, qui enregistre une croissance économique de 5% en moyenne depuis plus d'une décennie peut-il profiter du contexte de la mondialisation pour accélérer son développement et son industrie ? C'est ce que soutient Lucien Pambou, économiste et politologue, professeur à l'université de Paris XIII Villetaneuse, dans un ouvrage paru en avril 2014 chez l'Harmattan.



Jean-Célestin EDJANGUE

Derrière le questionnement, bien des certitudes. En 160 pages, l'auteur donne un regard nouveau du rapport de l'Afrique à la mondialisation. Cette dernière n'est plus abordée uniquement sous le prisme du Secrétaire d'Etat au travail sous Bill Clinton, Robert Reich à la fin des années 1980, qui voyait la mondialisation comme un système voulu par le néolibéralisme sauvage et écrasant de tout son poids les économies des pays en développement. Elle est surtout scrutée avec le regard de Joseph Stiglitz² pour qui la mondialisation offre un intérêt commun aux pays riches et à ceux en développement. Autant dire que c'est à chacun d'en faire ce qu'il veut de cette mondialisation.

Autre nouveauté de l'essai produit par Lucien Pambou, l'approche qu'il a de l'Afrique. Le continent est certes considéré comme une entité homogène en matière de sous-développement. Mais il analyse plusieurs zones continentales pour ressortir la pertinence de son propos, celui de montrer en quoi la mondialisation peut être une chance pour l'Afrique : « *Les Afriques dont il est question ici, sont l'Afrique de l'Ouest, ancienne Afrique occidentale française (AOF), et l'Afrique centrale, ancienne Afrique équatoriale française (AEF). Ces deux Afriques symbolisent l'influence de la France sur le continent africain si on exclut le Maghreb* », explique l'auteur.

« Sujets d'hier, acteurs de demain ? »

Pour Lucien Pambou, la mondialisation est une chance pour les Etats d'Afrique noire francophone du centre et de l'ouest, à condition de passer au peigne fin les avantages et les inconvénients de l'insertion dans cette globalisation. L'auteur étale son argumentaire en trois parties.

La première partie marque un arrêt sur l'histoire du continent, pour permettre d'analyser s « Le temps de la construction et de la quête d'identité des Etats d'Afrique noire francophone (1950-1990) ». L'histoire coloniale, les luttes pour les indépendances, l'accession à la souveraineté des pays et la crise des années 1980 qui a fortement impacté les économies nationales, sont revisitées.

Une crise particulièrement difficile, conjuguant endettement des Etats, plans d'ajustement structurel et la dévaluation du franc CFA (en janvier 1994). La deuxième partie de l'ouvrage étudie la relation entre le politique et l'économie en prenant en compte « *La chute du mur de Berlin et le rappel à l'ordre des contraintes du développement, comme processus d'intégration dans la mondialisation (1990-2000)* ».

Cette partie insiste sur la nécessité pour les pays d'Afrique noire francophone d'intégrer le concept de la mondialisation, s'appuie sur des indicateurs favorables à cette démarche, la construction des partenariats privé-public ou encore

l'importance du capital humain comme source de développement économique et de l'innovation.

Enfin, la troisième partie « L'Afrique dans la mondialisation : les propositions » indique précisément les leviers sur lesquels le continent peut jouer pour gagner le pari de la globalisation : un rapprochement plus étroit entre société civile africaine et indicateurs économiques, une modernisation du secteur agricole et un investissement dans l'industrialisation, sans oublier de valoriser les entreprises africaines dans la mondialisation, d'améliorer la gouvernance politique et l'intégration régionale CEDEAO-UEMOA et CEEAC-CEMAC.

Surtout, l'auteur plaide pour une réévaluation conceptuelle de l'aide publique au développement et de la dette, ainsi que la promotion d'un nouveau partenariat gagnant-gagnant entre l'Afrique noire francophone et la Chine et avec les pays émergents.

En définitive, l'auteur est convaincu que ce sont les Africains qui feront de la mondialisation ce qu'ils en attendent. S'ils y prennent activement leur part, en deviennent des acteurs, alors c'est tout le continent qui en profitera.

*Lucien Pambou, *La mondialisation, une chance pour l'Afrique ? Les Afriques noires francophones de l'ouest et du centre : sujets d'hier, acteurs de demain ?* L'Harmattan, 2014

¹ Cf. Robert Reich, « The works of nations » (1991), publié en français sous le titre « L'économie mondialisée », 1997, éd. Dunod.

² Joseph Stiglitz, Prix Nobel d'économie, auteur notamment de « Un autre monde », Paris, éd. Fayard, 2006.

Hysacam : une solution africaine pour la propreté des villes

Hysacam, leader africain de la gestion des déchets, ambitionne d'offrir aux villes du continent, un service de propreté de qualité digne des exigences de notre temps.

Succes-story

Opérateur historique dans le secteur de la propreté et de l'environnement, la société Hysacam, créée en 1969, assure la propreté des 13 principales villes du Cameroun. Un fait rare en Afrique où beaucoup de capitales peinent à assurer la collecte de leurs déchets.

Première entreprise africaine dans le domaine de la propreté urbaine, du traitement et de la valorisation des déchets, son expertise est sollicitée à N'Djaména (Tchad), Niamey (Niger), Monrovia (Liberia), Cotonou (Bénin)... En décembre 2009, réunis à Marrakech (Maroc), les maires africains ont reconnu ce savoir-faire en décernant à Hysacam, le 1er Prix Africités de la gestion des déchets en Afrique. En 2010 et 2011, son Système de Management de la Qualité, tournée vers la satisfaction des populations et des municipalités, a reçu du Bureau Veritas, la Certification ISO 9001 version 2008. En 2011, elle a mobilisé 14 milliards de FCFA pour acquérir 125 nouveaux camions et engins de propreté.

Les piliers de la réussite

• **Optimisation des modes de collecte et maîtrise des coûts :** La stratégie de l'entreprise consiste à optimiser en permanence les modes de collecte en prenant en compte les spécificités des villes africaines. Ce qui lui permet aujourd'hui, tout en utilisant les mêmes technologies que les multinationales occidentales, de pratiquer sur le continent, des coûts trois à quatre fois inférieurs. En effet, les quatre décennies d'expérience au service des villes africaines, ont permis à Hysacam de développer une politique des coûts adaptée à la configuration et aux ressources de ces villes.

Innovation permanente :

La réussite de l'entreprise repose sur son souci permanent d'innover. Elle a inauguré en 2011 en Nkolfoulou, une banlieue de Yaoundé, la première Centrale de Captage et de Traitement du Biogaz en Afrique centrale dans le domaine des déchets ménagers. Un projet similaire a vu le jour en novembre 2014 à Douala PK 10. Ces Centrales de Traitement du Biogaz permettront, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, d'éviter les émissions de plus 500 tonnes équivalent Co2 par jour.

Sans ces initiatives, le coût du traitement des ordures ménagères à Yaoundé et à Douala, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, conformément aux normes internationales, aurait pu être quadruplé. Mais ces villes camerounaises, tout en bénéficiant de ce standard, ne supportent finalement que le quart de ce coût, le supplément devant être pris en charge par la vente des crédits carbone.

Hysacam se positionne ainsi comme un partenaire du développement durable des villes : elle les accompagne en mettant son savoir-faire au service des solutions innovantes qui leur permettent de mieux amortir les coûts de collecte et de traitement des déchets.

Une politique de renouvellement régulier du matériel

Les performances reconnues de cette entreprise, sont adossées à une politique de renouvellement à intervalles réguliers des équipements de collecte, qui lui permet de disposer de la capacité de faire face à tout moment aux sollicitations croissantes des villes en matière de propreté.

○ **En 2001**, l'entreprise fait sensation dans toute l'Afrique par l'acquisition de 90 bennes à ordures ménagères. Elle avait pour la première fois, introduit en Afrique des balayeuses mécaniques et des laveuses de rues.

○ **En 2007**, elle renforce son parc avec 80 camions de propreté haut de gamme.

○ **En 2009**, 40 autres camions neufs vont s'y ajouter.

○ **En 2011**, 125 camions de dernière génération, représentant un investissement de plus de 22 millions d'euros, viennent renforcer la capacité logistique de l'entreprise.

La livraison des 125 nouveaux camions avait suscité en son temps l'intérêt du landerneau économique et la fierté des populations camerounaises. L'Opération « Caravane de la Propreté » qui avait suivi la réception des ces camions, avait sillonné les grands axes routiers du Cameroun. Soit près de 4 000 km de route nettoyés.

Forte intensité en main-d'œuvre

L'entreprise emploie 5 000 jeunes issus d'horizons divers. Le développement de l'entreprise a fait de la propreté l'un des meilleurs marqueurs de cohésion et d'intégration sociale.

Au-delà de ces capacités techniques et industrielles, la dimension sociale de l'activité d'Hysacam, la situe au confluent des enjeux économique, politique, touristique, sanitaire, sociologique... pour un développement durable.

Chiffres clés

Capital : plus de 9 millions d'Euros

Chiffre d'affaires (2011) : 36 millions d'Euros

Population desservie : plus de 10 millions de personnes. Soit près de 5 000 tonnes de déchets traités par jour.

Matériel roulant : 400 camions et 30 engins lourds.

Quantité de biogaz traitée (gaz à effet de serre dont l'émission est évitée) : 500 teq Co2/j

Employés : 5 000 personnes.

Métiers : collecte et traitement des déchets ; mise en place de projets MDP sur les centres de traitement de déchets ; criblage des plages ; nettoyage des villes ; ingénierie urbaine.



Société anonyme au capital de 6 000 000 000 FCFA.
Siège social : Z.I. Bassa BP: 1420 Douala (Cameroun)
Tél. : +237 33 37 80 87- Fax : +237 33 37 80 90
www.hysacam-proprete.com

DAKAR





« S'il fallait se fier à ma lecture de ce magazine, je vous conseillerai d'avoir un stylo et papier à portée de main pour prendre des notes. J'ai personnellement beaucoup appris en lisant chacun numéro de BOSANGI. Dans le contexte qui est le notre où la problématique environnementale

se pose avec acuité, toute information susceptible d'aider à comprendre chaque aspect de l'énigme est une excellente littérature. On sort de la lecture de ce magazine, repu et enrichi. Moi qui suis intéressé par les questions liées à l'environnement, ignorais jusque-là l'existence de

ce magazine. Je vais m'arranger à ne manquer aucune édition. Bravo à l'ensemble de l'équipe rédactionnelle qui fait un travail de recherche remarquable. »

ELOUNDOU Parfait Noël, étudiant en lettres modernes françaises

Nos activités

GESTION DES DECHETS INDUSTRIELS

CONDITIONNEMENT ET EXPEDITION
TRANSFRONTALIERE DE DECHETS DANGEREUX

TRAITEMENT BIOLOGIQUE DES BOUES
D'HYDROCARBURES

NETTOYAGE INDUSTRIEL ET ASSAINISSEMENT

LUTTE ANTI VECTORIELLE

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

DESTRUCTION ARCHIVES ET AVARIES



SECA, Z.I. BASSA, BP : 2172 Douala-Cameroun

Tél : 33 37 65 42 * Fax : 33 37 82 00 - Email : seca.hysacam@gmail.com

Site web : www.secaenvironnement.com



Pour un environnement sain



Hysacam au confluent du développement durable